

Conditions Générales

« Internet Wi-Fi Languedoc Roussillon »

Version du 14 juin 2011

ARTICLE 1 - OBJET ET PREAMBULE

NordNet est une société de droit français fournisseur de produits et services dans le domaine de l'Internet (fourniture d'accès au réseau Internet, distribution de solutions de sécurité informatique, enregistrement et gestion de noms de domaine, solutions de référencement et d'hébergement de sites).

Les présentes Conditions Générales ont pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles, d'une part NordNet vous fournit le Produit ou Service visé dans l'offre du contrat à laquelle vous avez souscrit, et d'autre part, Vous accédez et utilisez ce(s) Produit(s) ou Service(s).

ARTICLE 2 - DEFINITIONS

Les termes et expressions suivants ont, sauf précision contraire, le sens qui leur est donné ci-dessous s'ils apparaissent avec leur première lettre en majuscule, qu'ils soient au singulier ou au pluriel dans le présent Contrat y compris dans l'article 1 ou, dans tout autre document émanant de NordNet relatif à l'objet du Contrat :

Contrat : Les présentes Conditions Générales applicables au Service, de même que celles applicables aux éventuelles Options souscrites (disponibles sur le Site rubrique « Conditions Générales », ou sur simple demande auprès de NordNet), en ce compris les annexes et documents auxquels il est fait référence, ainsi que toute condition spécifique visée au formulaire d'abonnement, de quelque forme qu'il soit, mis à disposition par NordNet par quelque canal que ce soit.

Eligibilité : Présence au sein d'une zone géographique couverte via les Stations de base par la technologie Wi-Fi au sein de la Région Languedoc-Roussillon.

Equipements ou Kit Wi-Fi : Ensemble des matériels intérieurs (Routeur Wi-Fi, câble ethernet) et extérieurs (Antenne Wi-Fi, support, câble) permettant la connexion au réseau Wi-Fi accessible au sein de la zone Eligible. Ces matériels sont mis à votre disposition par NordNet pendant la durée de votre abonnement au Service dans le cadre de votre abonnement. Ces équipements, dont la garde Vous est transmise, restent la propriété de NordNet et devront lui être restitués à l'issue du Contrat, qu'elle qu'en soit la cause, ou en cours de Contrat, à la demande de NordNet (SAV, remplacement de matériel ...).

Identifiant(s) : Terme qui désigne d'une manière générale tout code confidentiel, nom d'utilisateur et/ou mot de passe Vous permettant de Vous identifier et de Vous connecter au Service, à votre messagerie, ou à votre compte abonné.

Internet : Réseau de plusieurs serveurs reliés entre eux et dont la localisation se situe en divers lieux géographiques à travers le monde.

NordNet : Société qui fournit le Service ainsi que les éventuelles Options souscrites par Vous.

Option : Service complémentaire ou accessoire éventuellement souscrit par Vous dans le cadre du Service. Toutes les Options souscrites sont soumises à l'acceptation préalable et au respect des Conditions générales qui leur sont applicables ; toutefois, par exception, ce sont les clauses des présentes Conditions générales relatives à la souscription, aux tarifs et paiement, à la durée et résiliation, qui s'appliqueront.

Portail LRHD : Portail à partir duquel Vous renseignez votre Opérateur (NordNet) et Vous vous identifiez à l'aide de vos Identifiants afin d'ouvrir votre session de connexion.

Publipostage : Envoi en nombre de courriels (n'étant pas considéré comme du Spamming), en vue, le plus souvent, d'informer ou de promouvoir un produit ou un service autrement appelé publipostage électronique ou courrieling (e-mailing).

Service : Service d'accès Internet Accès Internet utilisant la technologie Wi-Fi, accessible depuis les communes Eligibles dont la liste est communiquée en Annexe (sous réserve du respect des contraintes inhérentes à la technologie), jusqu'à six (6) boîtes aux lettres électroniques, créées sur votre demande, protégées par un antivirus et un antispam de messagerie, accessibles également via le Site NordNet, 100 Mo de pages personnelles, la mise à disposition gratuite d'un service de Contrôle Parental, ainsi que la mise à disposition du Kit Wi-Fi pendant toute la durée de votre abonnement.

Session : Période de connexion au Service d'une durée maximale de 6 heures. Chaque Session doit être ouverte par le renseignement sur le Portail LRHD de votre Opérateur et de vos Identifiants.

Site ou Site NordNet : Portail de la société NordNet accessible à partir de l'adresse www.nordnet.com, sur lequel sont disponibles les services abonnés (via l'espace abonné), les termes du Contrat, le formulaire d'abonnement, ainsi que le descriptif complet du Service et des contraintes qui lui sont associées.

Spamming : Selon la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés), il s'agit de l'envoi massif, et parfois répété, de courriers électroniques non sollicités, à des personnes avec lesquelles l'expéditeur n'a jamais eu de contact et dont il a capté l'adresse électronique de façon irrégulière.

Station de base : Point d'accès Wi-Fi de type Hot Spot.

Vous ou le Client : Personne physique ou morale s'étant identifiée et ayant souscrit le Service dans le respect des conditions de souscription définies par NordNet.

Zone de couverture ou d'Eligibilité : Zone du territoire de la Région Languedoc Roussillon, limitée à plusieurs communes identifiées par le Conseil Régional (dont la liste figure en Annexe des présentes), sur laquelle le Service est accessible (sous réserve du respect des contraintes générées par cette technologie notamment environnementales).

ARTICLE 3 - SOUSCRIPTION AU SERVICE

3.1 - Validité de l'offre

Les offres NordNet sont valables tant qu'elles apparaissent sur le Site ou qu'elles sont disponibles auprès des services de NordNet, à moins qu'une durée spécifique ne soit précisée sur le Site, lors d'une demande adressée aux services de NordNet, ou sur le bon de commande.

3.2 - Application des Conditions Générales

Toute souscription à une formule d'abonnement est subordonnée au respect du Contrat.

Vous vous engagez à prendre connaissance et à accepter les dispositions du Contrat, avant toute souscription, renouvellement ou modification d'un abonnement ou d'une Option, et à soumettre à NordNet toute question que Vous vous poseriez.

Les Conditions Générales, y compris les annexes et les documents auxquels il est fait référence dans les Conditions Générales, prévalent sur toutes conditions générales, particulières ou tout autre document que Vous auriez pu nous transmettre.

3.3 - Conditions de souscription

La souscription est réalisée par le biais du formulaire d'abonnement afférent au Service.

Le formulaire d'abonnement est notamment accessible en ligne sur le Site NordNet ou sur simple demande adressée à NordNet.

Le formulaire d'abonnement devra être dûment et lisiblement complété afin que votre demande de souscription puisse être prise en compte par les services de NordNet.

NordNet n'est engagée qu'après validation de votre demande de souscription par ses services.

La souscription au Service est subordonnée à l'acceptation préalable des termes des présentes.

Vous êtes informés que le Service est accessible aux seuls habitants des communes éligibles dont la liste est annexée aux présentes, sous réserve du respect des conditions d'installation du Kit Wi-Fi. En cas de déménagement en-dehors de l'une des communes éligibles, la résiliation est possible dans les conditions prévues à l'article « Résiliation pour circonstances exceptionnelles ».

Il est également à noter que les éléments physiques (immeubles, montagnes, monts, arbres, bâtiments...), les conditions météorologiques (neige, orage...), ou les sources électromagnétiques puissantes (aéroport, ligne à haute tension...) se trouvant dans l'axe de réception de votre Antenne Wi-Fi et de la Station de base sont susceptibles de perturber la bonne réception du signal.

NordNet Vous recommande de disposer d'une vue dégagée entre votre antenne Wi-Fi extérieure et la Station de Base sur laquelle elle pointe.

Il est également à noter que l'antenne Wi-Fi extérieure ne doit pas interférer avec d'autres sources d'émission ou de réception telle que des paraboles, avec lesquelles il doit être respecté au moins 1,5 mètre de distance

Vous devrez enfin vérifier que juridiquement, Vous avez la possibilité d'installer, au lieu prévu, une antenne Wi-Fi extérieure permettant la bonne transmission des signaux (notamment si Vous habitez dans un site ou un immeuble classé, si Vous êtes locataire de votre logement ou si Vous habitez en copropriété).

Il Vous appartient d'effectuer toute vérification préalable à la souscription du Service.

Toutefois, si la configuration de votre environnement ne permettait pas la réception Wi-Fi, le Contrat devrait être résilié par Vous dans les conditions fixées à l'article « Résiliation », par simple notification adressée à NordNet par lettre simple, dans un délai d'un (1) mois à compter de votre souscription au Service. Le cas échéant, NordNet pourra Vous proposer, selon les disponibilités de ses différents services d'accès Internet, toute souscription d'une nouvelle Formule d'abonnement ainsi que, selon la technologie proposée, du matériel nécessaire à l'utilisation du Service, afin de pouvoir continuer à bénéficier d'un accès à Internet NordNet. Le cas échéant, et en cas de migration de votre Formule d'abonnement vers une autre, Vous devrez préalablement respecter les conditions de souscription de la nouvelle Formule d'abonnement et accepter les conditions contractuelles afférentes.

Des frais d'accès au Service, dont le montant sera précisé sur le Site ou dans le cadre du processus d'abonnement, pourront Vous être facturés par NordNet.

Indépendamment de toute promotion éventuelle portant sur ces frais d'accès au Service, ces derniers Vous seront systématiquement facturés si, dans les douze (12) mois précédents votre souscription au Service, Vous avez résilié un précédent abonnement à l'Internet Wi-Fi Languedoc Roussillon de NordNet correspondant à la même adresse d'installation que celle communiquée pour ce nouvel abonnement.

Vous reconnaissez être informé que le bénéfice du Contrat Vous est personnel et que le Service ne peut être utilisé, sous votre responsabilité, qu'à votre profit ou celui de vos employés ou préposés si Vous êtes une personne morale, ou à votre profit ou celui des membres de votre foyer si une personne physique. Vous ne pouvez par conséquent céder le Contrat ou le transmettre de quelque manière que ce soit sans l'accord écrit et préalable de la société NordNet.

Si Vous êtes une personne physique agissant pour votre compte, Vous attestez être une personne majeure et disposer de la capacité nécessaire à la conclusion et à l'exécution du présent Contrat.

Si Vous agissez pour le compte d'une personne morale, Vous attestez être le représentant légal ou disposer d'un mandat de la personne morale concernée pour conclure le Contrat.

3.4 Subvention

Vous êtes informés qu'il est possible que Vous puissiez bénéficier d'une subvention. Il Vous appartient de vérifier si une telle subvention est disponible et si elle peut le cas échéant Vous être octroyée en fonction des critères définis par la collectivité concernée (à cet égard, Vous devez vous renseigner auprès de ladite collectivité et Vous pouvez également consulter la carte de France des subventions que NordNet met à votre disposition, à titre indicatif, sur son Site). Si ces deux conditions sont réunies, il Vous appartient d'entreprendre les démarches telles que définies par l'autorité concernée afin de pouvoir en bénéficier.

NordNet ne peut en aucun cas être tenue responsable d'un refus de l'autorité concernée de Vous octroyer une subvention ou du fait que Vous ne sollicitiez pas la subvention à laquelle Vous pouvez prétendre.

En outre, dans l'hypothèse où NordNet aurait avancé le montant de la subvention et que celle-ci ne Vous est finalement pas accordée, ou si elle Vous est retirée, notamment après vérification de l'autorité concernée, il Vous appartient de rembourser NordNet du montant avancé.

ARTICLE 4 - DROIT DE RETRACTATION

Si Vous êtes un consommateur, en application de l'article L.121-20 du Code de la consommation, Vous pouvez exercer votre droit de rétractation dans un délai de sept (7) jours francs à compter de la date de signature du formulaire d'abonnement au Service, ou de la validation de votre souscription par tout autre moyen autorisé par NordNet, moyennant l'envoi postal d'un courrier mentionnant vos coordonnées complètes, le service souscrit ainsi que votre nom d'utilisateur de connexion et/ou votre numéro de compte abonné.

Toutefois, Vous ne pourrez pas exercer votre droit de rétraction si Vous utilisez le Service avant la fin du délai de sept (7) jours francs visé ci-dessus (article L.121-20-2 du Code de la consommation).

ARTICLE 5 - INFORMATIONS ET COORDONNEES

Vous vous engagez à fournir à NordNet des informations actuelles, complètes, exactes et à maintenir ces informations à jour qu'il s'agisse de vos coordonnées personnelles ou informations bancaires notamment en cas de paiement par prélèvement automatique, ou de toute autre information utile à l'exécution de ce Contrat.

Toute modification de l'une de ces informations devra être notifiée à NordNet dans les plus brefs délais. A défaut d'informations et/ou de coordonnées exactes, il est probable que NordNet ne puisse pas ou plus fournir l'accès à Internet ou procéder à la transmission de la facture mensuelle afférente au Service, et se réserve le droit de résilier le Contrat.

Vous devrez avertir à ce titre également NordNet de tout changement d'adresse préalablement à votre déménagement.

En cas de changement d'adresse dans la région Languedoc-Roussillon, Vous pourrez demander à bénéficier de votre formule d'abonnement à votre nouvelle adresse sous réserve de l'Eligibilité de votre commune de domiciliation.

En cas de déménagement hors de la Zone d'Eligibilité, NordNet pourra Vous proposer, selon les disponibilités de ses différents services d'accès Internet sur votre nouveau lieu d'habitation, toute modification de votre Formule d'abonnement ainsi que, selon la technologie proposée, du matériel nécessaire à l'utilisation du Service, afin de pouvoir continuer à bénéficier d'un accès à Internet NordNet. Le cas échéant, et en cas de migration de votre Formule d'abonnement vers une autre, Vous devrez préalablement respecter les conditions de souscription de la nouvelle Formule d'abonnement et accepter les conditions contractuelles afférentes.

ARTICLE 6 – CONTENU DU SERVICE

6.1 – Description du Service

Le Service comprend un accès à Internet via la technologie Wi-Fi disponible sur les communes Eligibles désignées en annexe des présentes. Il est indispensable de disposer d'un Equipement pour bénéficier du Service.

Les Equipements sont mis à disposition dans le cadre du Service pendant toute la durée de votre abonnement. Toutefois, il reste la propriété pleine et entière de NordNet et Vous devrez procéder à sa restitution à l'issue du Contrat, quelle qu'en soit la cause, dans les conditions définies à l'article « Restitution des Equipements »

Vous reconnaissez avoir été informé que la technologie Wi-Fi présente des inconvénients qui lui sont inhérents.

Vous reconnaissez ainsi être informé que la technologie employée, à savoir le Wi-Fi, ne permet pas de recevoir la Téléphonie IP ou Téléphone par Internet dans des conditions de service satisfaisantes. Aussi, le Service est considéré comme étant incompatible avec Téléphonie IP.

Votre attention est attirée sur le fait que la liaison avec la Station de Base est soumise à des aléas liés à la technologie employée notamment en cas de conditions météorologiques défavorables, proximité de sources électromagnétiques ou conditions physiques ou environnementales faisant obstacle aux bons échanges de signaux entre le Kit Wi-Fi et la Station de Base.

Le Kit Wi-Fi doit être installé en respectant les conditions d'installation définies par NordNet, et notamment être réalisée à vue de la Station de Base, en respectant un angle de 60° pour la bonne transmission de s signaux.

Il Vous est recommandé de ne pas utiliser ce Service pour raccorder tout système lié à la sécurité des personnes ou des biens.

Vous bénéficiez de la possibilité de connecter tout micro-ordinateur ou matériel équipé de la technologie Ethernet ou Wi-Fi à l'Internet, par le biais du routeur inclus dans le Kit Wi-Fi mis à disposition par NordNet dans le cadre de votre abonnement. NordNet ne peut en aucun cas vous assurer que la technologie Wi-Fi est adaptée au lieu dans lequel vous souhaitez l'utiliser, ni que l'environnement du foyer d'installation est propice à la réception du signal Wi-Fi. Il Vous appartient d'en procéder à la vérification préalable.

Vous reconnaissez également avoir conscience que la technologie Wi-Fi ne permet pas l'établissement d'une connexion continue. La connexion au Service a lieu par session d'une durée de six (6) heures maximum. Au début de chaque session, il Vous sera demandé de Vous identifier sur le Portail LRHD à l'aide de votre nom d'utilisateur et de votre mot de passe fourni par NordNet, ainsi que d'identifier votre opérateur, à savoir NordNet.

En outre, des baisses de débit (pouvant aller jusqu'à la coupure de service) sont possibles dès lors que Vous vous éloignez de la Station de Base ou des signaux Hot Spots, si les conditions d'installation (visées dans le cadre du kit d'installation mis à votre disposition par NordNet au titre de votre abonnement), lors de communications nombreuses et/ou d'informations lourdes (telles que des images, des vidéos, etc.),

lors d'interférences dues à la rencontre d'obstacles géographiques, environnementaux (de type murs, vitres teintées, étages, etc.), ou en cas de conditions météorologiques défavorables.

Par ailleurs, le débit disponible étant partagé entre tous les utilisateurs de la Station de Base, vous êtes conscient qu'en cas de nombreuses connexions simultanées, l'accès au Service Internet Wi-Fi Languedoc Roussillon peut être altéré, du fait du partage effectué entre les différents utilisateurs.

NordNet ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des conséquences et des dommages, de quelque nature qu'ils soient, directs ou indirects, qui pourraient résulter du fait d'inconvénients liés à la technologie Wi-Fi ou à la mauvaise installation du kit Wi-Fi, et plus particulièrement d'une baisse de débit, voire d'une coupure de service.

Vous êtes également informé de la possibilité de piratage de votre accès Wi-Fi. Vous Vous engagez par conséquent, si Vous souhaitez y procéder par Vous-même, après demande expresse adressée aux services de NordNet, à adapter le paramétrage de votre routeur Wi-Fi à vos besoins.

6.2 – Accès au Service

L'accès au Service est subordonné aux conditions cumulatives suivantes :

- la localisation du Client dans une Zone de couverture Eligible au Wi-Fi, et effectivement active, cette condition s'apprécie au jour de la validation de votre commande par NordNet, en fonction des informations que Vous nous aurez communiquées. Si les informations communiquées sont insuffisantes, NordNet pourra Vous demander d'identifier avec davantage de précision la localisation du site concerné.

Une interface de vérification de l'Eligibilité est mise à votre disposition sur le Portail LRHD. Cependant, Vous reconnaissez être informé que les résultats qui en résultent ne sauraient avoir une quelconque valeur contraignante. En effet, l'Eligibilité peut être compromise, en pratique, par des obstacles susceptibles d'interrompre ou d'empêcher le bon fonctionnement du Service et dont l'interface ne pourrait prévoir l'existence (notamment s'agissant de conditions géographiques ou environnementales).

- l'absence de conditions empêchant ou compromettant la bonne réception des signaux,

- l'installation conforme d'un Equipement, tel que le Kit Wi-Fi mis à disposition par NordNet dans le cadre de votre abonnement, compatible avec le Service d'Accès Internet Wi-Fi Languedoc-Roussillon (dans le respect des préconisations fournies par NordNet par l'intermédiaire de son guide d'installation), et les services de NordNet,

- la souscription au Service d'Accès Internet Wi-Fi Languedoc Roussillon,

- le raccordement de votre ordinateur via le routeur Wi-Fi inclus dans le Kit Wi-Fi mis à disposition par NordNet dans le cadre de votre abonnement.

NordNet Vous recommande d'effectuer toutes les vérifications utiles visées aux articles précédents, avant de procéder à la souscription au Service (et notamment Eligibilité de votre commune ; possibilité d'installation du Kit Wi-Fi ; respect des conditions géographiques, environnementales et légales).

NordNet ne pourra, en aucun cas, être tenue responsable d'une incompatibilité technique liée à la fourniture d'informations erronées par Vous, à la mauvaise installation des Equipements nécessaires à la fourniture du Service par NordNet, à l'inéligibilité de votre commune, ou encore de conditions géographiques, environnementales ou légales défavorables.

Il est à noter que Vous pouvez satisfaire l'ensemble des conditions visées ci-dessus, et pour autant, ne pas pouvoir bénéficier, que ce soit totalement ou partiellement, du Service souscrit en raison de la configuration de votre environnement, notamment en raison des bâtiments ou des nuisances pouvant empêcher une bonne réception/émission.

L'accès au Service est possible à la date de réception par le Client des éléments personnels d'identification (à savoir : identifiant de connexion, mot de passe de connexion, identifiant de messagerie, le cas échéant, adresse de messagerie et mot de passe de messagerie si Vous avez opté pour la création d'adresses de courriels NordNet dans le cadre du Service et/ou si Vous ne disposez pas d'adresses de courriel) et, une fois l'installation des Equipements nécessaires au Service réalisée par Vous, et/ou éventuellement par votre(vos) prestataire(s) (par le(s)quel(s) Vous avez souscrit l'abonnement au Service et/ou au(x)quel(s) Vous avez confié l'installation de votre Equipement) et/ou éventuellement par un antenniste de votre choix. NordNet pourra Vous indiquer à titre indicatif une liste d'antennistes situés au sein de la Région Languedoc-Roussillon. Dans tous les cas, l'installation des Equipements est et restera à votre charge.

NordNet se réserve la possibilité, y compris sur des zones ouvertes au Service et à la technologie Wi-Fi, de ne pas donner suite ou de décaler la mise à disposition du Service si celle-ci est de nature à ne pas être effectuée dans des conditions satisfaisantes pour le Client. Toutefois, NordNet n'effectuera aucune vérification in situ qui Vous incombe au titre des présentes.

NordNet Vous en informera le cas échéant dans les quinze (15) jours suivant la réception de sa commande.

6.3 - Activation du Service

Le Service peut être activé à partir de votre micro-ordinateur connecté au routeur Wi-Fi inclus dans le Kit Wi-Fi que NordNet met à votre disposition au titre de l'abonnement, lui-même connecté à votre Antenne Wi-Fi, celle-ci recevant les signaux de la Station de Base. Votre micro-ordinateur doit répondre à la configuration minimale visée sur la documentation de votre matériel et celle éventuellement préconisée par NordNet.

Si NordNet met à votre disposition des logiciels de connexion dans le cadre de la mise à disposition du Kit Wi-Fi, Vous devrez utiliser les logiciels de connexion fournis par NordNet. L'utilisation de logiciels fournis par NordNet implique l'acceptation des éventuelles conditions de licence d'utilisation de ces logiciels. A ce titre, Vous vous engagez à respecter les modalités d'installation et d'utilisation des logiciels.

L'installation des logiciels et le raccordement de votre micro-ordinateur relèvent de votre responsabilité.

Une fois le matériel et les logiciels de connexion installés et éventuellement paramétrés, l'accès au Service est possible grâce aux Identifiants qui Vous auront été communiqués par NordNet.

6.4 - Equipements

NordNet met à votre disposition les Equipements pendant la durée de votre abonnement au Service, aux conditions définies par NordNet. NordNet ne garantit la bonne fonctionnalité du Service qu'à la condition d'utiliser exclusivement les Equipements mis à votre disposition au titre de l'abonnement.

Les Parties s'entendent le cas échéant pour que la livraison du Kit Wi-Fi et l'activation du Service soient réalisées au plus tard dans un délai de quinze (15) jours à compter de la réception de la commande par NordNet, sous réserve d'éventuels cas de force majeure impactant le service de notre transporteur, et d'activation effective de la Station de Base dont Vous dépendait par LRHD.

Si Vous disposez déjà ou si Vous achetez les Equipements, Vous vous engagez à vérifier, avant toute inscription auprès de NordNet, sa compatibilité avec le Service fourni par NordNet, même s'ils ont déjà été utilisés pour une autre offre similaire, et à fournir à NordNet toutes les informations techniques qui s'avéreraient nécessaires à l'activation du Service. Par ailleurs, Vous vous engagez le cas échéant à procéder à tout paramétrage de votre matériel qui s'avérerait utile à la fourniture du Service par NordNet. Votre demande de souscription sera, le cas échéant, soumise à la validation préalable de votre configuration technique par NordNet.

6.4.1 - Transport et Livraison des Equipements

La livraison des Equipements, mis à disposition par NordNet dans le cadre de votre abonnement, est effectuée à l'adresse que Vous avez indiquée lors de la souscription au Service, soit par la remise des Equipements à toute personne présente à l'adresse susvisée par notre transporteur, soit en cas d'absence, par le dépôt d'un simple avis de mise à disposition, ou encore à votre prestataire, sur votre demande, si Vous avez souscrit au Service par son intermédiaire.

Les Equipements sont livrables dans la limite des stocks disponibles.

Vous pourrez, si le délai de livraison excède de sept (7) jours le délai communiqué par NordNet à l'article précédent, procéder à l'annulation de votre demande de souscription par l'envoi d'une lettre simple (coordonnées de NordNet disponibles à l'article « Notifications »), et obtenir le remboursement des sommes versées par avance au titre de l'abonnement au Service.

Vous vous engagez cependant à ne pas retarder l'envoi ni la réception des Equipements.

Il Vous appartient, ou à la personne réceptionnant les Equipements pour votre compte, de vérifier le contenu du colis au moment de la livraison et de formuler si nécessaire des réserves motivées qui devront être confirmées au transporteur, par lettre recommandée, dans les trois (3) jours de la réception des Equipements.

6.4.2 - Réserve de propriété – Transfert de risques

Dans la mesure où les Equipements Vous sont mis à disposition par NordNet, ces Equipements restent la propriété pleine et entière de NordNet. La propriété des Equipements ne Vous sera en aucun cas transférée, à moins que Vous ne procédiez au paiement du prix de valeur à neuf indiqué sur le Site ou sur simple demande auprès des services de NordNet, à l'issue de votre abonnement, quelle qu'en soit la cause, ou en cas de perte, dégradation par votre fait, une chose dont Vous avez la garde, ou par toute personne visitant votre domicile ou établissement, ou vol du matériel. La somme correspondante pourra être prélevée sur votre compte.

La charge des risques de détérioration (sous réserve de l'usure normale ou d'un vice propre aux Equipements), de perte ou de vol, de votre fait ou du fait d'un tiers, ou encore d'intempéries Vous sera transférée dès la réception des Equipements et pendant toute la durée de leur mise à disposition par NordNet au titre de votre abonnement. Vous serez donc responsable en cas de réalisation de ces risques. NordNet Vous conseille donc de prendre toutes les assurances nécessaires pour la couverture de ces risques conformément à l'article « Assurances » ci-après.

En cas de défectuosité de tout ou partie des Equipements mis à disposition dans le cadre de votre abonnement dont Vous êtes en mesure de nous justifier, NordNet s'engage à remplacer totalement ou partiellement les Equipements, ou encore à réparer les Equipements que Vous lui aurez retournés préalablement, dans leur emballage d'origine ou dans un emballage approprié apportant le degré de sécurité nécessaire au transport des Equipements, en colis recommandé avec demande d'avis de réception. Ces conditions de retour ne seront pas applicables si la défectuosité est due à une faute, négligence, maladresse ou malveillance de votre part ou de toute personne visitant votre domicile ou établissement, ou chose dont Vous avez la garde. Le retour du matériel est effectué sous votre responsabilité, y compris si NordNet choisissait (préalablement à l'envoi) de prendre à sa charge les frais de retour. Si NordNet prenait ces frais à sa charge, il Vous incomberait d'utiliser le bon de retour et les conditions d'envoi fournies par NordNet. A défaut, Vous seriez redevables des frais de retour.

A l'issue de l'abonnement au Service, les Equipements doivent être retournés au complet, en bon état de fonctionnement (sous réserve de l'usure normale ou d'un vice propre aux Equipements) dans leurs emballages d'origine ou un emballage approprié apportant le degré de sécurité nécessaire au transport des Equipements, en colis recommandé avec demande d'avis de réception dans un délai de quinze (15) jours à compter de la cessation de l'abonnement. Le retour du matériel est effectué sous votre

responsabilité, y compris si NordNet choisissait (préalablement à l'envoi) de prendre à sa charge les frais de retour. Si NordNet prenait ces frais à sa charge, il Vous incomberait d'utiliser le bon de retour et les conditions d'envoi fournies par NordNet. A défaut, Vous seriez redevables des frais de retour.

A défaut de retour dans les conditions fixées ci-dessus, une mise en demeure de respecter les engagements relatifs au retour des Equipements Vous sera adressée par NordNet. Si Vous ne Vous conformez pas à ces obligations dans un délai de quinze (15) jours à compter de l'envoi de la mise en demeure susvisée, NordNet considèrera que Vous avez décidé de conserver les Equipements. Les Equipements non retournés dans les conditions précitées pourront dès lors Vous être facturés à leur valeur à neuf indiqué sur le Site ou sur simple demande auprès des services de NordNet ; la somme correspondante pourra être prélevée sur votre compte. A défaut, Vous devrez Vous en acquitter par tout moyen de paiement accepté par NordNet.

6.4.3 - Installation de les Equipements

NordNet n'assure en aucun cas l'installation ou la désinstallation des Equipements. Pour ce faire, Vous êtes libre de procéder Vous-même à l'installation/désinstallation, à l'aide notamment du guide d'installation mis à votre disposition par NordNet, ou de recourir à la personne de votre choix, le prestataire par lequel Vous avez éventuellement souscrit le Service ou par un antenniste de votre choix. NordNet pourra le cas échéant Vous adresser à titre indicatif une liste d'antennistes installés en Région Languedoc-Roussillon.

Vous êtes toujours responsable, et en charge, de l'installation et de la désinstallation de tout Equipement.

Vous êtes informés qu'une installation conforme est nécessaire pour une bonne transmission des signaux de la Station de Base.

6.4.4 – Assurance

Nous Vous invitons à disposer d'une assurance couvrant les dommages subis et causés par et à l'ensemble des éléments composant les Equipements dont Vous avez la garde pendant la durée de votre abonnement au Service.

En cas de perte ou de vol de tout ou partie des Equipements, ou encore en cas de détérioration ayant une origine extérieure aux Equipements (dommage causé par un tiers, par les intempéries, etc...), il Vous appartient d'effectuer la déclaration de sinistre auprès de votre assureur, si Vous disposez d'une assurance à ce titre.

Dans tous les cas, NordNet Vous facturera la partie des Equipements touchée par le sinistre, au prix de valeur à neuf indiqué sur le Site, à charge pour Vous, si Vous bénéficiez des assurances nécessaires, de Vous rapprocher de votre assureur afin d'en obtenir le remboursement. A réception de votre paiement, NordNet Vous livrera la partie des Equipements équivalent à celle perdue, détériorée ou volée. La somme correspondante pourra être prélevée sur votre compte ou payée par tout moyen autorisé par NordNet. Le paiement peut Vous être demandé avant que NordNet ne procède à la livraison à la partie des Equipements de remplacement.

En tout état de cause, Vous êtes informé du fait que NordNet ne peut confirmer l'origine du sinistre affectant les Equipements auprès de votre compagnie d'assurances, ni par conséquent les mesures nécessaires afin d'y remédier.

Il appartient donc au Client de fournir à sa compagnie d'assurances tout justificatif que celle-ci pourrait solliciter en vue de procéder au remboursement.

L'installation de la partie des Equipements de remplacement, comme la désinstallation de la partie des Equipements endommagée sont à votre charge et réalisées sous votre seule responsabilité.

6.5 - Utilisation du Service

Le Service doit être utilisé conformément aux lois et réglementations en vigueur.

Est exclue toute utilisation de type mise à disposition de serveur de messagerie (hors souscription d'Options éventuellement proposées par NordNet et permettant ce type d'utilisation).

Le Service ne peut en aucun cas être utilisé dans des lieux publics ou espaces commerciaux à usage public. Ceci exclut en particulier son usage sur des bornes en libre service, espaces de type « Cyber », salons de démonstrations temporaires ou permanents, à moins que Vous en ayez fait la demande auprès de NordNet et que cela ait été expressément autorisé par NordNet.

De même, le Service ne peut en aucun cas être utilisé pour permettre à des tiers, hors les personnes de votre foyer ou vos employés ou préposés, sous votre responsabilité, de se connecter. A défaut, Vous serez tenu pour responsable de l'utilisation faite par tout tiers de l'accès à Internet auquel Vous avez souscrit auprès de NordNet.

En outre, NordNet Vous rappelle que conformément aux dispositions de l'article L.336-3 du Code de propriété intellectuelle, « La personne titulaire de l'accès à des services de communication au public en ligne a l'obligation de veiller à ce que cet accès ne fasse pas l'objet d'une utilisation à des fins de reproduction, de représentation, de mise à disposition ou de communication au public d'œuvres ou d'objets protégés par un droit d'auteur ou par un droit voisin sans l'autorisation des titulaires des droits prévus aux livres Ier et II lorsqu'elle est requise.

Le manquement de la personne titulaire de l'accès à l'obligation définie au premier alinéa n'a pas pour effet d'engager la responsabilité pénale de l'intéressé, sous réserve des articles L. 335-7 et L. 335-7-1. »

Vous êtes informé qu'en cas de violation de l'obligation prévue à l'article susvisé, la Commission de protection des droits de la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet (« HADOPI »), pourrait Vous identifier et Vous envoyer, par voie électronique et par l'intermédiaire de NordNet, une recommandation Vous rappelant notamment l'obligation de surveiller votre accès à Internet et l'existence de moyens de sécurisation permettant de prévenir l'utilisation prohibée de l'accès à Internet.

Si dans les six mois suivant l'envoi de cette recommandation, il est constaté une nouvelle violation de votre obligation de surveiller votre accès à Internet, la Commission de protection des droits de l'HADOPI pourrait Vous envoyer une nouvelle recommandation assortie d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de persistance des faits, la HADOPI peut en informer le Tribunal correctionnel.

Dans ce cadre, le juge qui constate que Vous avez fait preuve d'une négligence caractérisée en ne sécurisant pas votre accès à Internet peut Vous condamner à l'amende prévue pour les contraventions de cinquième classe et prononcer la peine complémentaire de suspension à l'accès à Internet pour une durée maximale d'1 (un) mois, assortie de l'interdiction de souscrire pendant cette période un autre contrat portant sur un service de même nature auprès de tout opérateur.

Par ailleurs, si Vous vous rendez coupable d'actes de contrefaçon, c'est-à-dire si Vous portez atteinte à des droits d'auteur via votre accès à Internet, le juge pourra Vous condamner à une peine pouvant aller jusqu'à 3 (trois) ans d'emprisonnement et 300 000 euros d'amende, ainsi qu'à une peine complémentaire de suspension de votre accès à Internet pour une durée maximale d'1 (un) an, assortie de l'interdiction de souscrire pendant cette période un autre contrat portant sur un service de même nature auprès de tout opérateur.

Vous êtes informé qu'afin de protéger votre accès à Internet contre une utilisation à des fins de téléchargement sur des réseaux peer-to-peer, NordNet pourra Vous proposer sur son Site un logiciel de contrôle du téléchargement sous forme d'Option au Service.

NordNet Vous rappelle que le piratage nuit à la création artistique et à l'économie du secteur culturel et qu'une offre légale est accessible sur Internet afin de télécharger des contenus culturels licitement dans le respect des droits d'auteur et des droits voisins.

Précautions d'usage spécifiques liées à la technologie Wi-Fi et à l'usage du réseau Internet

L'ordinateur peut être connecté à Internet dès lors qu'il est sous tension.

Dans ces conditions, il Vous appartient de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger les enfants ayant accès au(x) micro-ordinateur(s) concerné(s) à raison des contenus qu'ils sont susceptibles de visualiser sur le réseau Internet.

NordNet Vous conseille notamment à ce titre l'installation d'un logiciel de Contrôle Parental. NordNet propose gratuitement le téléchargement de ce type de logiciel, sur votre Espace Abonné accessible sur le Site NordNet, aux Clients ayant souscrit un service d'accès Internet NordNet pour la durée de leur abonnement au Service. Les conditions applicables au service de Contrôle Parental sont disponibles sur le Site ou sur simple demande auprès de NordNet (coordonnées mentionnées à l'article « Notifications »). Vous devrez préalablement accepter les Conditions générales afférentes (disponibles sur le Site NordNet, rubrique Conditions générales ou sur simple demande adressée à NordNet) à l'exception toutefois des dispositions portant sur la souscription du service, sa durée, sa résiliation, et les tarifs et paiement. Concernant ces sujets, les dispositions des présentes seront applicables.

De même, il Vous appartient de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger votre accès Internet, votre messagerie, vos pages personnelles, les Equipements mis à votre disposition, de même que le matériel acquis par Vous pour pouvoir bénéficier du Service, y compris le Kit Wi-Fi, votre micro-ordinateur, vos propres données et/ou logiciels notamment de la contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau Internet ou de l'intrusion d'un tiers sur votre ordinateur, à quelque fin que ce soit, Internet n'étant pas un réseau sécurisé.

A ce titre, NordNet Vous conseille, indépendamment de l'abonnement choisi, la souscription de solutions de filtrage, et notamment d'un antivirus associé à un firewall. NordNet propose ce type de services sous forme d'Options au Service. Les tarifs et conditions applicables sont disponibles sur le Site ou sur simple demande auprès de NordNet (coordonnées mentionnées à l'article « Notifications »). Vous devrez le cas échéant remplir les conditions de souscription et accepter préalablement les Conditions générales afférentes (disponibles sur le Site NordNet, rubrique Conditions générales ou sur simple demande adressée à NordNet) à l'exception toutefois des dispositions portant sur la souscription du service, sa durée, sa résiliation, et les tarifs et paiement. Concernant ces sujets, les dispositions des présentes seront applicables.

Les options sont souscrites pour une durée d'un mois, renouvelable de mois en mois, jusqu'à la résiliation de l'Option dans les conditions définies aux présentes pour la résiliation du Service, ou l'arrêt du Service, quelle qu'en soit la cause.

Les tarifs appliqués aux Options sont précisés sur le site NordNet, sur demande aux services de NordNet ou sur le Formulaire d'abonnement.

Le montant de la redevance correspondant à l'(aux) option(s) payante(s) souscrite(s) sera prélevé sur le compte bancaire que Vous aurez communiqué au titre de la souscription au Service.

La résiliation d'une option n'entraîne pas la résiliation des autres options éventuellement souscrites ou du Service.

6.6 - Identifiants

Les Identifiants sont personnels et confidentiels. Les Identifiants de connexion pourront être communiqués à votre prestataire sur votre demande, si Vous avez souscrit votre abonnement par son intermédiaire, afin qu'il puisse assurer la mise en service de votre connexion.

NordNet ne pourra en aucun cas être tenue responsable de toute action du prestataire (notamment l'installation des Equipements), ou de tout dommage que Vous pourriez subir du fait de cette action ou de l'utilisation de vos identifiants par le prestataire.

En cas d'utilisation détournée ou non autorisée de vos Identifiants de messagerie par un tiers non autorisé, votre responsabilité ne sera dérogée à l'égard de NordNet qu'à compter de l'information faite auprès de NordNet.

Vos nouveaux Identifiants de messagerie Vous seront transmis par courrier dans un délai de trois (3) jours ouvrés (délai de La Poste exclu).

Si Vous souhaitez modifier vos Identifiants de messagerie, Vous devrez présenter une demande par écrit à NordNet. Vous pouvez préciser dans votre courrier le mot de passe que Vous souhaitez avoir. Si celui-ci est disponible, il vous sera alors attribué. Vos nouveaux Identifiants de messagerie Vous seront alors transmis par courrier. La modification de vos Identifiants de messagerie est réalisée gratuitement dans la limite d'une modification par mois.

Si NordNet suspecte une usurpation de vos Identifiants de messagerie, notamment du fait d'une utilisation anormale de votre messagerie, NordNet pourra procéder à la modification de votre mot de passe afin d'éviter la mise en péril de ses installations. NordNet n'est toutefois tenue d'effectuer aucune vérification à ce titre. NordNet Vous communiquera le cas échéant votre nouvel Identifiant par courrier.

Chaque Client dispose d'un accès personnalisé. Cet accès doit être utilisé dans le cadre du cercle de famille ou dans un cadre professionnel limité.

NordNet attire votre attention sur le fait que plusieurs techniques de vols d'identifiants existent.

Parmi celles-ci, le « phishing » est très répandu. Le « phishing », appelé en français hameçonnage ou filoutage, est une technique utilisée par des fraudeurs pour obtenir des renseignements personnels dans le but de perpétrer une usurpation d'identité. La technique consiste à faire croire à la victime qu'elle s'adresse à un tiers de confiance – banque, administration, fournisseurs de services, etc. – afin de lui soutirer des renseignements personnels : mot de passe, numéro de carte de crédit, date de naissance, etc.

Le « phishing » peut se faire par courrier électronique, par site Internet falsifié ou autres moyens électroniques.

NordNet vous fait part ci-après quelques conseils pratiques :

- ne jamais communiquer des données sensibles (numéro de carte bancaire, identifiants personnels) en cliquant sur un lien envoyé par courrier électronique ;
- toujours vérifié, dans la barre d'adresse du navigateur, l'adresse du site internet avant de saisir les informations demandées ;
- toujours partir de la page d'accueil d'un site pour accéder aux autres pages, notamment celles où sont demandés des identifiants ;
- lors de la consultation de sites sécurisés (sites bancaires, par exemple), s'assurer de l'activation du cryptage des données (l'adresse du site doit commencer par https et non par http) ;
- en cas de doute, prendre contact directement avec l'entreprise concernée (votre banque, votre fournisseur d'accès à l'internet, etc.) pour lui signaler le message suspect.

6.7 - Courrier électronique

6.7.1 - Adresses électroniques

Lors de votre commande, Vous êtes invité à nous fournir une adresse électronique sur le Formulaire d'abonnement. Cette adresse sera le cas échéant considérée comme votre adresse de référence. Cette dernière sera donc utilisée notamment pour l'envoi des factures afférentes au Service. A défaut d'adresse électronique, NordNet mettra à votre disposition une adresse électronique par défaut, définie de la manière suivante : nomutilisateur@nordnet.fr. Cette adresse Vous est communiquée personnellement lors de l'envoi de vos Identifiants de messagerie. Elle constituera dès lors votre adresse de référence.

Vous pouvez demander la création d'une ou plusieurs adresses électroniques directement en ligne sur le Site NordNet, au sein de votre Espace Abonné.

Vous disposez de la possibilité de disposer de six (6) adresses de courriels au titre du Service.

Au-delà, si Vous souhaitez disposer d'adresses complémentaires, NordNet pourra, si elle accepte votre demande, Vous demander une participation financière (tarification disponible sur simple demande auprès de NordNet), ou Vous proposer la souscription d'un service spécifique sous forme d'option.

A l'exception de la 1^{ère} adresse composée de votre nom d'utilisateur (si Vous ne disposez pas d'adresse lors de votre souscription), Vous êtes libres de déterminer le nom composant l'adresse électronique, comme le mot de passe associé, à moins que le nom choisi ne soit déjà utilisé par un autre internaute.

Par ailleurs, NordNet se réserve le droit de ne pas octroyer une adresse électronique si elle porte atteinte à l'ordre public français ou étranger, aux droits d'autrui ou aux droits ou à l'image de NordNet. Toutefois, NordNet ne sera pas tenue de réaliser une quelconque vérification à ce titre. S'il est notifié à NordNet que le nom que Vous avez choisi est illicite, contraire à l'ordre public ou aux réglementations applicables, NordNet, dès lors qu'elle ne peut raisonnablement douter du bien-fondé ou de l'exactitude de la notification, se réserve le droit de bloquer l'accès à l'adresse concernée sans préavis ni indemnité.

L'attribution d'une adresse électronique demandée ne prive pas NordNet de son droit de la bloquer ultérieurement à l'occasion d'une vérification de sa part.

Si, dans les cas évoqués ci-dessus, NordNet bloque ou supprime l'adresse de courrier électronique concernée, elle ne sera redevable à votre égard d'aucun dédommagement. Vous êtes informé qu'une adresse électronique peut s'avérer indisponible en cours de contrat si NordNet change de nom, notamment en cas de rapprochement avec un fournisseur d'accès à Internet existant.

Dans ce cas, outre le changement du nom du fournisseur d'accès, Vous pouvez également être obligé de changer la partie de l'adresse précédent le @.

6.7.2 - Consultation de votre courrier électronique

Vous disposez de plusieurs moyens de consulter vos messages. Ces moyens ne sont pas reliés entre eux. Ainsi, lorsque vous consultez vos messages à partir du service « Votre messagerie » (décrit ci-dessous), ils sont automatiquement téléchargés sur « Votre messagerie » et Vous ne pourrez pas les visualiser sur votre boîte aux lettres électronique lors d'une connexion à partir de votre micro-ordinateur, à moins d'effectuer un transfert manuel.

6.7.2.1 - Consultation à partir de « Votre messagerie »

NordNet met à votre disposition un service en ligne de messagerie appelé « Votre messagerie ». Ce service Vous permet de consulter vos courriers électroniques, depuis tout ordinateur connecté à Internet et équipé d'un navigateur et ce quelque soit l'endroit où il se trouve.

Pour ce faire, il Vous suffit de Vous connecter à l'aide de vos Identifiants, dans la rubrique « Votre messagerie » du Site NordNet à partir duquel votre espace abonné est disponible.

Vous êtes informé du fait que tout dossier créé dans le cadre du service « Votre messagerie » n'apparaîtra pas dans les autres logiciels ou services en ligne de messagerie électronique que Vous pourriez utiliser.

Les limites relatives à la capacité de stockage sur le serveur, à la taille des messages en émission ou réception sont celles définies dans le cadre des articles ci-dessous.

6.7.2.2 - Consultation de votre(vos) boîte(s) aux lettres électronique

Vous devez paramétrer le système de réception des messages de votre micro-ordinateur, ou tout autre équipement permettant de Vous connecter à Internet, afin de pouvoir consulter vos messages *via* la boîte aux lettres électronique figurant sur votre microordinateur.

NordNet se réserve le droit de ne pas acheminer vers votre boîte aux lettres électronique les messages dont la taille est supérieure à quinze (15) Mo (Méga Octets) pour les boîtes aux lettres classiques (25 Mo pour les Giga Boîtes aux lettres). Le cas échéant, l'expéditeur pourra être averti de la non délivrance du(des) message(s) concerné(s).

NordNet se réserve le droit de ne pas envoyer les messages que Vous émettez dont la taille est supérieure à vingt-cinq (25) Mo (Méga Octets). Le cas échéant, Vous serez averti de la non délivrance du(des) message(s) concerné(s).

6.7.3 - Préconisations liées au courrier électronique

Vous êtes averti que l'identité de l'expéditeur indiquée sur le message peut être usurpée ou que le contenu du courrier électronique peut être modifié entre l'expédition et la réception du fait d'un acte malveillant et/ou du caractère peu sécurisé du réseau Internet.

Les adresses électroniques et le service « Votre messagerie » sont pour votre usage exclusif et/ou celui des membres de votre foyer ou de vos préposés. Ils ne peuvent donc être utilisés que dans un cadre familial ou professionnel limité, tel que défini dans le cadre de votre abonnement.

Vous êtes seul(e) responsable à l'égard de NordNet de l'usage de votre (vos) adresse(s) électronique(s) et du service « Votre messagerie ».

6.7.4 - Acheminement des courriers électroniques

La délivrance d'un courrier électronique est en principe quasi-instantanée. Toutefois, il peut arriver, pour des raisons indépendantes de la volonté de NordNet liées à la nature du réseau Internet, que la transmission d'un courrier électronique puisse être différée dans le temps.

Sauf si sa faute est avérée, la société NordNet ne pourra en aucun cas être tenue responsable d'un retard indépendant de sa volonté.

Vous vous engagez à doubler l'envoi du courrier électronique par l'envoi d'un courrier papier, si la correspondance émise revêt un caractère important.

De même, Vous vous engagez à exiger de vos correspondants que tout message important, dont Vous êtes le destinataire, Vous soit à la fois communiqué par courrier électronique et par courrier papier.

6.7.5 - Stockage des courriers électroniques

Vous disposez d'un espace de stockage, sur nos serveurs, limité à deux cent cinquante (250) Mo (Méga Octets) par adresse électronique. Cette capacité peut être portée à un (1) Gigaoctet en souscrivant à

l'Option Giga Boîte aux lettres de NordNet (tarifs et conditions de souscription consultables sur le Site, ou transmises sur demande adressée auprès des services de NordNet).

En vue du bon fonctionnement du serveur de NordNet, Vous devez limiter la sauvegarde de vos messages sur celui-ci et privilégier la sauvegarde sur votre propre matériel.

Vous vous engagez à consulter régulièrement et à classer ou supprimer les courriers électroniques émis comme reçus, afin que l'espace de stockage ne soit pas surchargé.

De plus, Vous vous engagez à archiver ou sauvegarder sur votre micro-ordinateur et/ou sur tout support externe, les courriers électroniques émis ou reçus que Vous estimez importants. A défaut et en cas de perte de courrier électronique, NordNet ne peut en être tenue pour responsable. Une fois l'espace maximal atteint, les courriers électroniques reçus par Vous pourront être bloqués et n'apparaîtront plus dans votre boîte à courriers électroniques. Il Vous appartient de veiller à conserver de la place en effectuant les archives, sauvegardes ou suppressions nécessaires.

Il ne pourra y avoir de report des messages d'une adresse électronique à une autre puisqu'elles sont indépendantes les unes des autres.

De plus, NordNet se réserve le droit, en cas d'inactivité sur votre adresse électronique pendant une période supérieure ou égale à trois (3) mois, de purger votre compte de messagerie figurant sur le serveur, sans avertissement préalable ni indemnité.

Dès lors que Vous consultez les messages à destination des adresses obtenues dans le cadre du Contrat, ces messages sont téléchargés et ne seront pas affectés par cette mesure.

La responsabilité de NordNet ne pourra en aucun cas être engagée à ce titre, et notamment en cas de perte de messages non consultés, sauf en cas de faute de NordNet.

6.7.6 - Secret des correspondances

Le contenu des messages que Vous adressez à partir de votre ou de vos boîte(s) aux lettres électronique(s), ainsi que le contenu des messages qui Vous sont adressés sont strictement personnels et sont soumis au secret des correspondances privées. Ils ne peuvent en aucun cas être communiqués à des tiers par NordNet.

NordNet peut toutefois être amenée, notamment dans le respect des textes sur l'interception des correspondances, à communiquer l'entête, voire le contenu des courriers électroniques de ses Clients aux autorités ou organismes compétents.

6.8 - Publipostage – Spamming

Concernant le Spamming, il est interdit d'utiliser le Service ou un service associé, qu'il s'agisse des adresses électroniques, des pages personnelles ou autres, en vue de réaliser du Spamming à destination de la France ou de l'étranger.

Concernant le Publipostage, Vous devrez demander l'autorisation préalable de NordNet avant toute opération de Publipostage. L'absence de réponse écrite de NordNet dans un délai de quinze (15) jours, équivaut à un refus de la part de NordNet.

Si les dispositions précitées relatives au Publipostage ou au Spamming ne sont pas respectées, NordNet pourra exiger le versement d'une somme de deux (2) Euros hors taxes (HT) par courriel envoyé par l'intermédiaire du Service d'accès au réseau Internet de NordNet.

De plus, NordNet se réserve le droit de bloquer ou de résilier le présent Contrat ou à tout le moins l'émission de courriers électroniques à partir de votre(vos) compte(s) de messagerie sans préavis ni

indemnité, comme prévu ci-après à l'article « Suspension-Résiliation », en cas de non-respect, ou suspicion de non respect des dispositions relatives au publipostage et/ou spamming, et plus généralement, en cas d'utilisation du service de messagerie NordNet par Vous ou par l'intermédiaire de votre micro-ordinateur, mettant en péril ou altérant le Service ou son utilisation par les autres utilisateurs.

6.9 - Services associés de protection de la messagerie

Le service de messagerie bénéficie d'une protection antivirus et antispam ayant pour objet de Vous aider à filtrer les courriels dangereux et/ou indésirables qui Vous sont adressés par le biais du service de messagerie NordNet. Ces services associés protègent uniquement le service de messagerie dont Vous bénéficiez au titre du Service et en aucun cas votre microordinateur et ses applicatifs dans leur ensemble.

Vous êtes averti que tout logiciel aux fonctionnalités équivalentes, limité ou non au service de messagerie, installé sur votre micro-ordinateur peut éventuellement entrer en conflit avec les services antivirus et/ou antispam de messagerie proposés par NordNet.

Par ailleurs, Vous êtes informé que les courriels qui Vous sont adressés par le biais du service de messagerie NordNet sont vérifiés en fonction de paramètres prédéfinis par NordNet par différents programmes automatiques et qu'aucun dispositif de sécurité informatique ne procure une protection absolue à son utilisateur.

Compte tenu de la nature de la technologie employée, NordNet ne garantit pas que les fonctions de ce service correspondent aux besoins du Client et ne peut être soumise qu'à une obligation de moyens.

6.9.1 - L'antivirus de messagerie

En cas de détection d'un virus, le message ne sera pas acheminé et sera supprimé. Si Vous êtes destinataire d'un tel message, NordNet Vous adressera un courriel d'alerte virus Vous prévenant de ce fait.

En l'état de la technique, la société NordNet n'est pas en mesure de vérifier l'identité de l'expéditeur du message litigieux, certains virus usurpent des adresses de courriels pour se propager.

Compte tenu de la nature et des fonctions antivirus et notamment de la haute technicité mise en œuvre et des caractères particuliers que présentent les virus informatiques, tant par l'apparition régulière de nouveaux virus que par les mutations observées sur les virus existants voire des caractères polymorphes de ceux-ci, Vous êtes informé que ce service est à même d'identifier les virus connus (et ne peut anticiper les virus non encore développés) et correspondant à la liste de l'éditeur de l'antivirus de messagerie ; ceci exclut la possibilité d'identifier tout virus dont le code ne serait pas strictement identique à celui ayant servi de base à l'établissement de la liste précitée.

6.9.2 - L'antispam de messagerie

Si le système antispam de NordNet considère un des courriels reçus par Vous comme pouvant être un spam, un des « tags » suivants sera ajouté à l'objet du message afin que vous puissiez l'identifier.
A titre d'exemple : :-)(ou :-((.

Vous pouvez paramétrer votre logiciel de messagerie, pour que les messages comportant ce type d'entête soient placés dans un dossier spécial.

Il Vous est conseillé de vérifier qu'un courriel « légitime » ne figure pas parmi les courriels marqués comme étant des spams, avant de les supprimer.

6.10 - Pages personnelles

Par défaut et sauf indication contraire de votre part, Vous êtes considéré comme étant l'éditeur du contenu des pages personnelles mises à votre disposition par NordNet.

6.10.1 - Espace disque

Vous bénéficiez d'un espace disque, pour l'hébergement de pages personnelles de cent (100) Mégaoctets (Mo).

6.10.2 - Loi pour la confiance dans l'économie numérique

Conformément à la Loi pour la confiance dans l'économie numérique du 21 juin 2004, les personnes dont l'activité est d'éditer un service de communication au public en ligne mettent à disposition du public, dans un standard ouvert :

1. S'il s'agit de personnes physiques : leurs nom, prénom, domicile et numéro de téléphone et, si elles sont assujetties aux formalités d'inscription au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers, le numéro de leur inscription ;
2. S'il s'agit de personnes morales : leur dénomination ou leur raison sociale et leur siège social, leur numéro de téléphone et, s'il s'agit d'entreprises assujetties aux formalités d'inscription au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers, le numéro de leur inscription, leur capital social, l'adresse de leur siège social ;
3. Le nom du directeur ou du codirecteur de la publication et, le cas échéant, celui du responsable de la rédaction au sens de l'article 93-2 de la loi n°82 -652 du 29 juillet 1982 précitée ;
4. Le nom, la dénomination ou la raison sociale et l'adresse et le numéro de téléphone de l'hébergeur du site Internet.

Les personnes éditant à titre non professionnel un service de communication au public en ligne peuvent ne tenir à la disposition du public, pour préserver leur anonymat, que le nom, la dénomination ou la raison sociale et l'adresse de l'hébergeur du site Internet, sous réserve de lui avoir communiqué les éléments d'identification personnelle définis au paragraphe précédent.

6.10.3 - Droit des tiers – Contenu illicite

Vous déclarez que le contenu des pages personnelles hébergé au titre de votre abonnement et l'utilisation qui en sera faite, directement ou indirectement, n'enfreignent pas les droits des tiers, la réglementation applicable en France ou à l'étranger ou les dispositions des Conditions Générales, notamment en matière de protection des mineurs (pornographie, pédophilie, etc.), d'apologie de crimes contre l'humanité, d'incitation à la haine raciale, de délit de provocation, de droit à l'image, de droit d'auteur, de droit des marques, etc. (cette liste n'est qu'indicative et en aucun cas limitative).

NordNet n'est pas tenue de réaliser une quelconque vérification à ce titre.

Toutefois, s'il est notifié à NordNet que vos pages personnelles contiennent un élément manifestement illicite ou un lien litigieux, NordNet, dès lors qu'elle ne peut raisonnablement douter du bien-fondé ou de l'exactitude de la notification, se réserve le droit d'en bloquer l'accès et/ou de les supprimer.

Par ailleurs, si NordNet constate au cours d'une vérification que vos pages personnelles sont contraires aux dispositions précédentes ou à son image de marque, elle pourra demander la modification de celles-ci, en bloquer l'accès ou les supprimer, de même que décider de la résiliation du Contrat.

A ce titre, et conformément à la loi pour la confiance dans l'économie numérique du 21 juin 2004, NordNet met à la disposition des internautes un dispositif de signalement de contenus illicites (apologie des crimes contre l'humanité, incitation à la haine raciale, pornographie enfantine), accessible sur toutes les pages du Site NordNet, permettant à toute personne de porter à sa connaissance ce type de contenus. NordNet a l'obligation d'informer promptement les autorités publiques compétentes de toutes activités illicites qui lui seraient signalées et que Vous exerceriez auprès de NordNet.

NordNet s'autorise à procéder au retrait des pages ou au blocage de tout ou partie de l'accès ou des services liés à l'accès à vos pages personnelles, si un contenu manifestement illicite (apologie de crimes contre l'humanité, incitation à la haine raciale, pornographie enfantine ou autre cas de type phishing) lui

est signalé par une autorité comme par tout tiers, ou si elle le découvre. Toutefois, NordNet ne dispose d'aucune obligation de vérification à ce titre.

NordNet Vous rappelle que l'article 6 de la loi n° 2004-575 précitée dispose que « *Le fait, pour toute personne, de présenter aux personnes un contenu ou une activité comme étant illicite dans le but d'en obtenir le retrait ou d'en faire cesser la diffusion, alors qu'elle sait cette information inexacte, est puni d'une peine d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende* ».

Si, dans les cas évoqués ci-dessus, NordNet bloque ou ferme tout ou partie de l'accès ou des services liés à l'accès à vos pages personnelles, elle ne sera redevable à votre égard, d'aucun dédommagement.

6.10.4 - Volume de stockage

Si Vous dépassez le volume de stockage alloué, NordNet Vous en informera par courriel et se réservera la possibilité de bloquer l'accès à vos pages personnelles ou, de facturer le dépassement au tarif de deux (2) euros par Méga Octet (Mo) supplémentaire et par mois, voire de supprimer une partie de vos pages personnelles après avoir respecté un préavis de quinze (15) jours.

NordNet se réserve, de plus, le droit, en cas de dépassement du stockage alloué et d'inactivité de votre part sur vos pages personnelles pendant une période supérieure ou égale à trois (3) mois, de purger ces dernières une fois le volume maximal atteint.

Il Vous appartient de conserver une copie de sauvegarde de tout élément constitutif de ces pages personnelles au cas où il serait nécessaire de les restaurer.

NordNet ne fournit aucune garantie sur la conservation des éléments présents sur vos pages personnelles et Vous ne pourrez prétendre à aucune indemnité en cas de perte ou de détérioration.

Par ailleurs, il Vous appartient en cas d'arrêt du Service de récupérer les données hébergées préalablement à l'arrêt effectif du Service. A défaut, les données hébergées ne seront plus accessibles. NordNet ne pourra le cas échéant en être tenue pour responsable.

Vous êtes informé du fait que malgré l'arrêt du Service, vos pages personnelles puissent pour un temps limité continuer à être accessible à la consultation après l'arrêt du Service.

ARTICLE 7 - MAINTENANCE / MIGRATION

7.1 - Maintenance

NordNet, comme ses partenaires intervenant dans le cadre de la fourniture du Service, peut être amenée à interrompre le Service ou une partie du Service pour des raisons de maintenance nécessaires au bon fonctionnement du Service et des Equipements. Vous serez prévenu dans la mesure du possible, et sous réserve du caractère urgent de l'opération, par une information personnelle ou, à tout le moins, par information sur le Site NordNet.

Sauf exception expressément prévue par NordNet au présent Contrat, ces interruptions pour maintenance n'ouvriront droit à aucune indemnité et la connexion sera rétablie dans les meilleurs délais.

Les opérations de maintenance seront réalisées dans la mesure du possible au cours des heures de faible fréquentation du réseau Internet Wi-Fi Languedoc Roussillon.

NordNet et LRHD s'engage également à assurer la maintenance évolutive du Service. NordNet précise que ces modifications et changements ne remettent pas en cause les fonctionnalités du Service et n'entraînent pas d'augmentation du prix de votre Formule d'abonnement.

7.2 – Proposition de modification/suppression du Service à l'initiative de NordNet

NordNet se réserve le droit de renommer le Service, de l'intégrer à une nouvelle gamme de services, ou de faire évoluer le Service, sans en altérer les services tels qu'ils existent au moment de la souscription, afin de le doter de services équivalents ou supérieurs, sans toutefois que les caractéristiques essentielles du Service puissent s'en trouver affectées. A défaut, Vous pourriez vous opposer à la modification et le cas échéant, résilier votre Formule d'abonnement dans un délai de quatre (4) mois à compter de l'information par NordNet. Vous seriez, le cas échéant, remboursé de toute somme couvrant une période postérieure à la date d'effet de la résiliation. Ce remboursement sera calculé au *prorata temporis*.

NordNet est également susceptible de Vous proposer des services supplémentaires, dans le cadre de nouvelles Formules d'abonnement ou options à votre Formule d'abonnement. Les conditions de souscription, conditions contractuelles applicables et tarifs correspondants seront ceux relatifs à ces nouvelles Formules d'abonnement ou options.

En cas de cessation de l'offre à laquelle Vous avez souscrit, NordNet Vous en avertira par courrier ou par courriel deux (2) mois avant la cessation effective de votre Formule d'abonnement, et pourra, si elle est en mesure de le faire, Vous proposer de souscrire un nouveau service se substituant à votre ancien Service. En cas d'opposition à la migration vers ce nouveau service, Vous pourrez résilier l'abonnement en cours par l'envoi d'une lettre simple, dans un délai de quatre (4) mois à compter de l'information par NordNet. Vous serez, le cas échéant, remboursé de toute somme couvrant une période postérieure à la date d'effet de la résiliation. Ce remboursement sera calculé au *prorata temporis*.

En cas de souscription à un nouvel abonnement, cette somme sera, au choix de NordNet, automatiquement déduite de la somme due au titre de la souscription à ce nouveau service, ou remboursée.

ARTICLE 8 - SOUSCRIPTION PAR UN INTERMEDIAIRE

Vous pouvez éventuellement souscrire au Service par l'intermédiaire d'un prestataire.

Dans ce cas, le prestataire sera considéré par NordNet comme votre mandataire. Vous disposez cependant au titre du Contrat Vous liant à NordNet dans le cadre de la souscription au Service de la qualité de Client de NordNet.

Il est important de noter que vos Identifiants et/ou Equipements pourront lui être transmis, sur votre demande. Le cas échéant, il Vous appartiendra de régler directement avec votre prestataire les modalités de remise et/ou installation de votre Equipement.

NordNet ne pourra en aucun cas être tenue responsable de toute action, omission, négligence du prestataire ou de tout dommage que Vous pourriez subir du fait de son action ou inaction.

ARTICLE 9 - FORCE MAJEURE

L'inexécution de tout ou partie de ses obligations par l'une ou l'autre des Parties ne pourra engager sa responsabilité si l'inexécution est due à un événement de force majeure, tel que prévu à l'article 1148 du Code civil.

Par dérogation à ce texte et de convention expresse, les événements suivants seront réputés constitutifs de cas de force majeure, indépendamment des critères d'irrésistibilité, d'imprévisibilité et d'extériorité s'ils sont indépendants de la volonté des Parties et même s'ils ne sont que partiels :

- interdictions ou restrictions des autorités publiques à la fourniture des services de télécommunications, notamment toute interruption de service expressément demandée par une autorité administrative ou juridictionnelle compétente,
- arrêt de la fourniture d'énergie, défaillance et/ou interruption des réseaux de transmission y compris de l'accès au réseau internet,
- panne et/ou sabotage des moyens de télécommunications, actes de piratage informatique,

- incendie, foudre, inondation et autre catastrophe naturelle, dégât des eaux, intempérie exceptionnelle, avarie, épidémie, émeute, guerre, guerre civile, insurrection, attentat, explosion, acte de vandalisme,
- grève totale ou partielle, lock-out sauf pour NordNet.

Ces différents événements constitueront des cas de force majeure qu'ils concernent NordNet, ses fournisseurs ou prestataires.

Le cas de force majeure suspend les obligations nées du présent Contrat affectées par celui-ci pendant toute sa durée et tant que ses effets se feront sentir.

Néanmoins, si les conséquences de la force majeure durent plus de trente (30) jours consécutifs, chacune des Parties pourra mettre fin de plein droit au Contrat en notifiant cette décision par tout moyen visé à la rubrique « Notifications » sans que cette résiliation n'ouvre droit à l'obtention d'une quelconque indemnité pour l'une ou l'autre des Parties. La résiliation prendra effet huit (8) jours après la date d'envoi de la notification.

ARTICLE 10 - TARIFS ET PAIEMENT

10.1 - Tarifs

Les tarifs applicables au Service (redevance comme frais d'accès au Service), aux options que Vous souhaitez souscrire, sont en libre consultation sur le Site, précisés sur le Formulaire d'abonnement, ou disponibles sur simple demande auprès de NordNet (coordonnées disponibles à l'article « Notifications » des présentes Conditions Générales). En cas de modification de l'abonnement ou d'une éventuelle option le tarif en vigueur sera celui indiqué sur le Site NordNet, le Formulaire d'abonnement ou à défaut par NordNet, au jour de la modification.

Vous êtes tenu d'acquitter le prix du Service fourni par NordNet, et des Options éventuellement souscrites, de la conclusion à l'issue du Contrat, quelle qu'en soit la cause, et ce, y compris si Vous n'installez pas ou n'utilisez pas le(s) Service ou Option(s).

10.2 - Modalités de facturation et de règlement

Le Service et les éventuelles options proposées par NordNet sont facturés mensuellement. Les abonnements sont facturés d'avance, à l'exception du premier mois d'abonnement facturé au *pro rata temporis* lors de la facturation du deuxième mois. La facturation interviendra le 1^{er} mois à compter de la première des deux dates suivantes :

- la date de mise en service de la connexion par le Client, ou
- la date de validation de votre souscription au Service par NordNet auquel s'ajoutent quinze (15) jours.

Vous vous engagez à autoriser le règlement par prélèvement bancaire de toutes les sommes dues à NordNet au titre de la souscription au Service, et aux Options éventuellement souscrites.

En cas de difficulté légitime pour Vous d'accepter un paiement par prélèvement, NordNet peut éventuellement Vous proposer une autre modalité de paiement pouvant inclure le paiement de plusieurs mensualités par avance. Vous pouvez contacter NordNet pour plus d'informations.

La désignation d'un tiers-payeur nécessite l'accord préalable et exprès de NordNet, ainsi que du tiers-payeur et, n'exonère pas le Client de son obligation de paiement en cas de défaillance du tiers-payeur.

Le prélèvement automatique pourra être effectué dès l'émission de la facture par NordNet, adressée par courriel.

Vous êtes averti qu'en cas de coordonnées bancaires incorrectes ou incomplètes, comme d'impayé ou retard de paiement (qu'il soit total ou partiel) votre abonnement au Service et aux éventuelles options peut être bloqué voire résilié dans les conditions définies ci-après si la difficulté demeure.

En cas de rejet par votre banque d'une demande de prélèvement établie conformément au présent Contrat par NordNet, Vous serez redevable envers NordNet de frais de rejet dont le montant est fixé à huit (8) euros par rejet, ainsi que du remboursement des frais d'envoi des courriers (soit 4.5 € par envoi) qui Vous sont envoyés dans le cadre de la procédure de recouvrement des sommes dues.

NordNet tient à la disposition des Clients redevables d'une facture, les éléments justificatifs de cette facture, selon l'état des techniques existantes, pendant un délai de trois (3) mois à compter de l'émission de la facture par NordNet.

A défaut de contestation de la facture par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans l'année qui suit sa réception, NordNet considérera que Vous avez accepté ladite facture.

Toute contestation sera étudiée par NordNet dans la mesure où sont expliquées de manière précise, les raisons de cette contestation et à condition que celles-ci constituent un motif de non paiement.

Le retard/défaut de paiement, même partiel, d'une seule facture ou échéance non justifié comme prévu ci-dessus, entraîne, quinze (15) jours après la date d'envoi d'une mise en demeure restée infructueuse :

- l'exigibilité immédiate de plein droit de toutes les sommes que Vous devez à NordNet,
- le paiement des échéances d'abonnement à intervenir jusqu'à la fin de la période d'engagement que Vous avez souscrite. Ce paiement ne constitue pas des frais de résiliation mais est dû en raison de votre souscription à un contrat à durée déterminée. Le paiement de ces sommes pourra être exigé par NordNet en une seule fois dès la résiliation effective de votre Contrat.
- En outre, Vous serez redevable envers NordNet des frais d'envoi des courriers qui Vous sont adressés dans le cadre des procédures de mise en demeure et de recouvrement (dont le montant est, à titre indicatif, de 4,5 euros par courrier recommandé),
- ainsi que, le cas échéant, des frais de rejet de prélèvement bancaire (dont le montant est, à titre indicatif, de 8 euros) ;
- la résiliation de plein droit du présent Contrat et des options qui lui sont éventuellement associées dans les conditions prévues à l'article « Résiliation pour faute » ;
- et l'application d'un intérêt à un taux égal à trois fois le taux de l'intérêt légal français.

En outre, à défaut de retour des Equipements à l'issue de l'abonnement dans les conditions fixées à l'article « Réserve de Propriété – Transfert des risques », dans un délai de quinze (15) jours à compter de la notification de résiliation de votre Formule d'abonnement par NordNet, la(les) partie(s) non retournée(s) des Equipements, ou retournées détériorés, pourra(ont) dès lors Vous être facturée(s) au prix de valeur à neuf indiqué sur le Site ou sur simple demande auprès des services de NordNet.

ARTICLE 11 - RESPONSABILITE

11.1 - Responsabilité de NordNet

Au-delà des limitations prévues dans le Contrat, NordNet n'est pas responsable des interruptions du Service, des restrictions d'accès au réseau ou à des serveurs spécifiques connectés au réseau, des variations de qualité du Service qui résulteraient du fait d'une action ou d'une omission d'un tiers étranger au Contrat, du prestataire LRHD, d'une mauvaise installation par Vous des Equipements, de conditions climatiques défavorables, de conditions géographiques ou environnementales empêchant ou limitant la bonne transmission des signaux, de façon totalement indépendante de la volonté de NordNet.

En outre, Vous reconnaissez que les données circulant sur Internet ne sont pas protégées, notamment contre des détournements éventuels. La protection de vos installations contre tous types d'intrusions est à votre charge.

Dans ces conditions, Vous acceptez que NordNet ne puisse être tenue responsable d'un quelconque préjudice, et notamment des dommages immatériels et/ou parfois qualifiés d'indirects, accessoires, spéciaux y compris les dommages résultant d'une perte de profits, de manques à gagner, de pertes de données ou de privation d'usage subis par Vous-même ou par un tiers, que Vous agissiez en responsabilité contractuelle ou quasi-contractuelle (faute) même si NordNet a été avertie de l'éventualité de tels dommages, sauf en cas de défaillance de son matériel ou de ses services qui serait de son fait.

En tout état de cause, et à l'exception des dommages corporels causés aux personnes, la responsabilité pécuniaire de NordNet sera limitée au montant total que Vous aurez versé à NordNet pour l'abonnement en cause au cours de l'année précédent le dommage.

Par ailleurs, NordNet respectera les dispositions de toute décision de justice devenue définitive ou exécutoire et obligeant NordNet à bloquer ou supprimer le Service, un service associé ou une Option et ne pourra être tenue responsable des conséquences liées au respect d'une telle décision.

11.2 - Votre responsabilité

Vous déclarez que l'utilisation qui sera faite du Service, ou via le Service, les options éventuellement souscrites et des Equipements mis à disposition par NordNet dans le cadre de votre abonnement, n'enfreint pas, que ce soit directement ou indirectement, les droits des tiers, la législation et la réglementation applicable en France ou à l'étranger ou les dispositions des Conditions Générales, notamment en matière de protection des mineurs (pornographie, pédophilie, etc.), d'apologie de crimes contre l'humanité, d'incitation à la haine raciale, de délit de provocation, de droit à l'image, de droit d'auteur, de droit des marques, d'escroquerie etc. (cette liste n'est qu'indicative et en aucun cas limitative). Vous êtes notamment responsable des usages réalisés à partir de votre connexion et/ou messagerie et/ou pages personnelles, que ce soit de votre faite, du fait d'une personne visitant votre domicile, vos employés ou préposés, ainsi que par tout tiers, même non autorisé. Il Vous appartient de protéger votre connexion et/ou messagerie et/ou pages personnelles.

NordNet n'est pas tenue de réaliser une quelconque vérification à ce titre.

Toutefois, s'il est notifié à NordNet que Vous ou un tiers utilisez votre accès Internet ou le Service à cette (ces) fin(s) ou si NordNet en a connaissance (bien qu'elle ne soit tenue d'effectuer aucune vérification à ce titre), NordNet, dès lors qu'elle ne peut raisonnablement douter du bien-fondé ou de l'exactitude de la notification, se réserve le droit de bloquer tout ou partie des services de votre(vos) abonnement(s) en cause.

Vous restez seul(e) responsable des sites Internet consultés à partir de votre micro-ordinateur, des contenus mis en ligne ou téléchargés (uploadés ou downloadés) ou des messages transmis via votre accès Internet. De ce fait, Vous devez surveiller l'utilisation qui est faite du Service. Tout site Internet consulté à partir de votre micro-ordinateur ou action réalisés à partir de votre connexion, votre messagerie ou vos pages personnelles, seront présumés avoir été consulté/réalisé par Vous, sauf à ce que Vous puissiez démontrer que cela n'est pas le cas. Le cas échéant, il Vous appartiendra d'effectuer toute action préconisée par NordNet afin d'éviter cette utilisation abusive des services.

Vous êtes seul(e) responsable de tout préjudice, direct ou indirect, matériel ou immatériel causé par Vous-même à NordNet, à ses dirigeants, administrateurs, employés, représentants ou préposés, ou à des tiers du fait de votre utilisation ou de l'usage de votre Service d'accès à Internet, des services associés tels que notamment les pages personnelles ou la messagerie et/ou des options que Vous souscrieriez.

En outre, Vous vous engagez à indemniser, défendre, garantir la société NordNet, et/ou ses dirigeants, administrateurs, employés, représentants et/ou préposés contre toutes les conséquences dommageables et également, et de façon non limitative, en cas de plainte, action, ou encore mise en responsabilité, devant quelque juridiction que ce soit, qui pourraient résulter de votre violation par Vous-même, une personne visitant votre domicile, vos employés ou préposés d'une des dispositions du présent Contrat et notamment les dispositions relatives au respect des droits des tiers, au Spamming, au Publipostage, à

vos pages personnelles, à votre(vos) adresse(s) électronique(s). Il en sera de même en cas d'utilisation abusive de vos services par un tiers si Vous n'avez pas procédé à leur sécurisation ou si Vous n'avez pas procédé aux actions préconisées par NordNet à ce titre.

NordNet ne pourra être tenue pour responsable en cas de poursuites judiciaires à votre encontre du fait de l'usage du Service d'accès à Internet fourni par NordNet et de tout service accessible (notamment messagerie ou pages personnelles) via le réseau Internet.

En complément des dispositions présentées aux autres articles, NordNet ne pourra être tenue responsable, ni à votre égard, ni à l'égard d'un tiers pour tous les préjudices, pertes et dommages pouvant survenir en raison notamment :

1. d'un cas de force majeure tel que visé à l'article « Force majeure »,
2. du non-respect par Vous du présent Contrat, ou de toute législation ou réglementation applicable,
3. des éventuels risques sur la santé liés à la mise en place d'une Antenne Wi-Fi.
Notez qu'en l'état actuel des connaissances, les risques ne sont pas connus.
4. de l'utilisation par un tiers des informations transmises, de votre Accès à Internet, de votre service de messagerie et/ou de vos pages personnelles, et plus généralement du Service et/ou des options éventuellement souscrites et des Equipements mis à votre disposition,
5. du contenu des services fournis ou consultés par Vous ou à partir de votre microordinateur, y compris ceux accessibles via les annuaires ou moteurs, de la nature des données interrogées, transférées ou mises en ligne par Vous et d'une manière générale de toute information consultée, fournie ou téléchargée par Vous, puisque NordNet n'exerce, en effet, aucun contrôle, de quelque forme que ce soit, sur le contenu, la nature ou les caractéristiques des données transportées,
6. de la mauvaise installation ou utilisation des Equipements, matériels et/ou logiciels, de même que des services et options éventuellement souscrites,
7. de la compatibilité, de la fiabilité, du fonctionnement, des logiciels et matériels autres que ceux fournis par NordNet,
8. de l'absence de protection de votre installation technique,
9. de la non-communication ou de la communication erronée par Vous des informations requises,
10. de la modification de votre installation technique,
11. de l'interruption/résiliation du Service et des options en cas de coordonnées bancaires erronées.

Toutefois, si les dommages ont été causés en tout ou partie, du fait de NordNet, NordNet assumera la part de responsabilité qui lui incombera sous les réserves et limitations indiquées à l'article « Responsabilité de NordNet ».

ARTICLE 12 - DUREE DU CONTRAT

Sauf dispositions spécifiques prévues au sein du formulaire d'abonnement, le Contrat est conclu pour une durée de douze (12) mois.

A l'issue de cette période, l'abonnement au Service sera tacitement renouvelé au mois le mois, sauf résiliation du Contrat à l'initiative de l'une des parties, dans les conditions définies à l'article « Résiliation ».

ARTICLE 13 – BLOCAGE

13.1 Procédure de blocage

Tout ou partie du Service, de même que le Kit Wi-Fi mis à votre disposition dans le cadre de l'abonnement, ou les Options éventuellement souscrites, doivent être utilisés pour les finalités pour lesquelles ils sont destinés, dans le respect des droits des tiers et de la réglementation. Dans certaines hypothèses, NordNet peut donc être amenée à bloquer en tout ou partie le Service. Le Client est ainsi informé qu'en cas de manquement aux obligations contractuelles, que ce soit du fait du Client ou d'un tiers, relatives notamment au respect des finalités légitimes d'utilisation du Service, de même qu'en cas d'exigence de la loi, d'une autorité agréée (telle que notamment le Registre gérant une extension de nom de domaine, UDRP, ADR, HADOPI ..) ou d'une décision de justice exécutoire, de même que dans

l'hypothèse où l'utilisation du Service serait de nature à mettre en péril la qualité des services fournis par NordNet ou ses installations, à ralentir considérablement les services, ou encore en cas d'usage anormal ou abusif du ou des Services tels que spamming, phishing, publipostage, envoi massif de courriels, usurpation de compte ou de services, NordNet pourra bloquer sans préavis ni indemnité, l'exécution des prestations ou une partie de services de votre compte tant que vous n'avez pas remédié au non-respect invoqué ou exécuté la décision de justice précitée. NordNet vous informera de la mise en œuvre de ce blocage par tout moyen approprié, sous réserve d'avoir déclaré des coordonnées complètes, existantes et à jour.

NordNet pourra toutefois, eu égard à la nature du manquement ou aux manquements répétés :

- ne pas faire usage de cette faculté de blocage et résilier directement le Contrat conformément à l'article « Résiliation »,
- faire application des dispositions de l'article « Résiliation », même si par le passé, pour les mêmes difficultés, NordNet avait fait application de l'article « Blocage ».

NordNet ne sera redevable d'aucune indemnisation à ce titre.

13.2. Conséquences du blocage

Le blocage partiel de la prestation signifie que NordNet ne vous fournit plus la prestation, pour la partie faisant l'objet d'un manquement ou d'un usage anormal, sauf impossibilité de dissocier les éléments du Service, mais vous demeurez tenu d'exécuter vos obligations dans leur ensemble de manière habituelle. Seules les obligations de NordNet pour la partie en cause seront suspendues tant que Vous n'aurez pas remédié aux circonstances ayant provoqué le blocage.

ARTICLE 14 - RESILIATION

14.1 - Résiliation sans faute

14.1.1 Résiliation à votre initiative

Vous pouvez résilier le Contrat à tout moment, par lettre simple rappelant votre numéro d'abonné, le Service concerné, l'objet de votre demande, datée et signée.

Conformément aux dispositions de l'article L.121-84-2 du Code de la consommation, votre demande de résiliation sera prise en compte dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de réception par NordNet de cette demande de résiliation (date de résiliation effective), sauf indication contraire de votre part précisant un délai de résiliation plus long ne pouvant excéder deux mois.

En toute hypothèse, tout mois entamé à la date de résiliation effective du Service sera dû dans sa totalité. Il en sera de même des mensualités restant dues au titre de votre engagement à durée déterminée. Ce paiement ne constitue pas des frais de résiliation mais est dû en raison de votre souscription à un contrat à durée déterminée. Le paiement de ces sommes pourra être exigé par NordNet en une seule fois dès la résiliation effective de votre Contrat.

14.1.2 Résiliation à l'initiative de Nordet

Hors le cas particulier de la résiliation pour faute ou en cas de retard de paiement d'une facture afférente au Service, NordNet pourra mettre fin au Contrat par lettre simple moyennant le respect d'un préavis de deux (2) mois à compter de la fin de toute période d'engagement.

14.2 - Résiliation pour motif légitime

Vous pouvez être affecté par un motif légitime nécessitant la résiliation anticipée du Contrat, sans frais. Ces circonstances exceptionnelles et les conditions de résiliation qui y sont attachées sont limitativement énumérées au sein du présent article.

a) Résiliation en cas de défaut de signal

Vous pourrez demander la résiliation du Contrat dans un délai maximal de trente (30) jours à compter de l'activation du Service par NordNet si votre connexion Internet Wi-Fi ne fonctionne pas, sous réserve du respect des conditions suivantes :

(i) Si Vous avez fait appel à un antenniste figurant sur la liste éventuellement communiquée par NordNet lors de l'installation de votre Equipement, Vous devez remplir les conditions cumulatives suivantes :

- le dysfonctionnement ne doit pas être lié à un défaut, une panne ou une mauvaise installation de votre matériel (micro-ordinateur, etc.) ou du matériel mis à votre disposition par NordNet (dans ce cas, le matériel sera échangé dans les conditions prévues à l'article « Réserve de propriété – Transfert de risques »),
- votre installation doit être conforme aux exigences techniques.

(ii) Si Vous n'avez pas fait appel à un antenniste figurant sur la liste éventuellement communiquée par NordNet lors de l'installation de votre Equipement, Vous devez remplir les conditions cumulatives suivantes :

- L'ensemble des conditions citées au cas précédent, et
- Un technicien, expert et/ou antenniste que NordNet pourra décider de dépêcher sur place ait établi un diagnostic permettant de conclure que l'Antenne a été installée à un endroit adapté et qu'aucun signal ne peut être obtenu. Notez que si le technicien, expert et/ou antenniste conclut à une erreur d'installation de votre part, NordNet Vous facturera la somme de 300 euros HT au titre de la prestation de vérification-expertise.

En cas de résiliation pour défaut de signal, Vous pourrez prétendre au remboursement d'un mois d'abonnement, au titre d'indemnisation.

b) Résiliation pour déménagement, décès ou perte d'emploi

- Déménagement

En cas de déménagement hors d'une commune Eligible, Vous serez autorisé à résilier votre abonnement dès lors que Vous justifierez, par la production de deux (2) documents pertinents (factures d'électricité, téléphone, etc.), votre déménagement hors de France métropolitaine.

En cas de déménagement dans l'une des communes éligibles et si Vous ne pouvez obtenir les autorisations nécessaires pour installer votre Equipement ou si Vous ne pouvez disposer du Service pour des conditions géographiques ou environnementales, Vous serez autorisé à résilier votre abonnement au Service dès lors que Vous justifierez, par la production d'un document pertinent (lettre du syndicat, lettre de votre propriétaire, etc.). En cas de défaut de signal suite à l'installation des Equipements après votre déménagement, Vous pourrez résilier dans les conditions prévues au point a) ci-dessus.

Pour résilier, Vous devrez adresser une lettre simple précisant votre numéro d'abonné, le numéro de Contrat, notifiant la résiliation et communiquant vos justificatifs. De plus Vous devrez restituer l'Équipement dans les conditions fixées à l'article « Équipement ». La résiliation prendra effet dans un délai de dix (10) jours à compter de la réception par NordNet de votre demande de résiliation adressée par courrier. Ce délai pourra être retardé en cas de doute de la part de NordNet sur les justificatifs fournis.

Vous êtes informé que tout mois commencé au jour de la date d'effet de votre résiliation est dû dans son intégralité.

- Décès ou perte d'emploi

En cas de décès ou perte d'emploi du titulaire de l'abonnement, celui-ci ou ses héritiers ou ayants droits pourront demander la résiliation du Contrat, sans frais, en justifiant de leur intérêt à agir et en présentant tout justificatif nécessaire (copie de l'acte de décès ou l'attestation pôle emploi remise par l'employeur ou tout autre document similaire).

En cas de doute sur le justificatif présenté, NordNet pourra demander tout justificatif lui semblant utile avant de donner suite à la demande de résiliation.

Pour résilier, Vous ou vos héritiers devrez adresser une lettre simple précisant le numéro d'abonné, le numéro de Contrat, notifiant la résiliation et communiquant les justificatifs. De plus, Vous devrez restituer l'Équipement dans les conditions fixées à l'article « Équipement ». La résiliation prendra effet dans un délai de dix (10) jours à compter de la réception par NordNet de votre demande de résiliation adressée par courrier. Ce délai pourra être retardé en cas de doute de la part de NordNet sur les justificatifs fournis. Vous êtes informé que tout mois commencé au jour de la date d'effet de votre résiliation est dû dans son intégralité.

14.3 - Résiliation pour faute

14.3.1 Blocage préalable

NordNet peut suspendre tout ou partie des services de votre compte, conformément aux conditions fixées à l'article « Blocage », dans les cas prévus au sein des Conditions générales.

Cependant, NordNet peut ne pas faire usage de cette faculté de blocage et résilier directement le Contrat conformément à l'article « Résiliation » ci-dessous.

14.3.2 Résiliation

Le Contrat peut être résilié avant son terme par l'une des Parties si l'autre manque à ses engagements. Dans ce cas, la Partie qui veut résilier le Contrat devra, par lettre simple ou lettre recommandée avec accusé de réception, mettre l'autre Partie en demeure de respecter ses engagements.

Si, à l'expiration d'un délai de quinze (15) jours à compter de la date d'émission de la lettre de mise en demeure, l'autre Partie ne s'est pas conformée à ses obligations, le présent Contrat sera résilié de plein droit par l'envoi d'un nouveau courrier adressé par voie postale.

Toutefois, dans le cas où la nature des engagements non respectés rendrait impossible pour la Partie défaillante de remédier à son manquement, l'autre Partie pourra résilier le contrat de plein droit immédiatement après la constatation du manquement, par envoi d'une lettre simple.

ARTICLE 15 - CONSEQUENCES DE LA CESSATION DU CONTRAT

15.1 - Adresses électroniques

Conformément à l'article L.44-1 du Code des postes et des communications électroniques, dans l'hypothèse où Vous changez de fournisseur d'accès à Internet, NordNet Vous offre la possibilité de continuer, pour une durée de six mois à compter de la résiliation, à avoir accès gratuitement (hors coût lié à votre nouvelle connexion à Internet) au courrier électronique reçu sur l'adresse électronique que NordNet Vous a attribuée dans le cadre du Service.

Afin de bénéficier de cette offre, Vous devez en faire la demande expresse au Service Client au moment de la résiliation de votre abonnement.

A défaut d'avoir souscrit à cette offre, ou à l'issue de six (6) mois à compter de la résiliation du Contrat en cas de souscription à cette offre, votre/vos adresse(s) électronique(s) sera(ont) bloquée(s), Vous n'aurez plus accès au service « Votre messagerie » et les messages que Vous n'aurez pas sauvegardés sur votre micro-ordinateur et/ou sur tout support externe seront supprimés.

15.2 – Pages personnelles

Vos Pages personnelles seront coupées. Elles pourront néanmoins continuer à apparaître temporairement à la consultation via le réseau Internet. Vous n'aurez plus accès au service et les données figurant au titre de vos Pages personnelles dans les répertoires de NordNet seront supprimées. Nous Vous invitons ainsi à sauvegarder vos données au plus tard la veille du jour de la résiliation effective de votre abonnement.

15.3 - Options

La cessation de votre abonnement au Service entraîne la cessation de toute Option au Service éventuellement souscrite.

A l'inverse, la cessation d'une Option au Service n'entraîne pas la cessation de votre abonnement Service Internet Wi-Fi Languedoc Roussillon ou des autres Options au Service éventuellement souscrites.

15.4 - Service

A la cessation du Contrat, Vous ne bénéficierez plus de l'accès à Internet de NordNet, ni des services qui lui sont associés et notamment l'Antivirus et l'Antispam de messagerie, l'accès aux pages personnelles, la messagerie (à moins que Vous n'ayez expressément demandé à NordNet par courrier de disposer de vos adresses de courriels pour une durée maximale de six (6) mois à l'issue du Contrat dans les conditions définies par NordNet).

15.5 Restitution des Equipements

Les Equipements devront être restitués à NordNet dans les conditions et délais visés à l'article « Réserve de propriété – Transfert de risques ».

ARTICLE 16 - DONNEES PERSONNELLES

16.1 - Traitement des données personnelles

Vous acceptez que NordNet traite, conserve et transmette les données personnelles dans les conditions prévues au sein du présent article.

Ce traitement est réalisé sous la responsabilité de NordNet, représentée par son Président Directeur Général.

L'ensemble des informations recueillies par NordNet est destiné à la prise en compte de votre commande, à l'exécution du Service par NordNet ou ses partenaires, et de toutes les suites qui pourraient en résulter. Le défaut de réponse ou l'inexactitude de leur contenu pourrait empêcher NordNet d'exécuter tout ou partie de sa prestation. Par conséquent, lesdites données doivent obligatoirement être fournies à NordNet, à moins qu'elles ne soient indiquées comme étant facultatives.

NordNet se réserve le droit de transmettre l'ensemble des informations personnelles vous concernant à toute autorité et/ou personne devant être légalement destinataire des informations ou tout sous-traitant de NordNet qui aurait besoin de ces informations pour effectuer les opérations dont il a été chargé par NordNet (notamment maintenance, assistance, recouvrement, etc.).

NordNet prendra toute précaution raisonnable afin de protéger les données personnelles transmises contre toute perte, mauvaise utilisation, transmission ou accès non autorisés.

Toutefois, en raison du caractère peu sécurisé du réseau Internet, NordNet ne pourra être tenu responsable de l'accès ou de l'interception de vos données personnelles par un tiers sauf en cas de faute de sa part.

NordNet pourra également être amené à conserver certaines des données personnelles Vous concernant, afin de respecter ses obligations légales et réglementaires et les transmettre, le cas échéant, dans les conditions fixées par la loi et/ou ses déclarations CNIL.

Par ailleurs, NordNet se réserve la possibilité de Vous adresser, y compris par courriel, sauf opposition de votre part dans les conditions prévues au présent article ou dans lesdits courriels:

- une ou plusieurs lettres d'informations périodiques au titre du Service auquel Vous avez souscrit,
- des informations promotionnelles relatives à des produits et services analogues au Service auquel Vous avez souscrit,
- des informations promotionnelles relatives aux autres produits ou services proposés par NordNet à condition que Vous ayez manifesté votre consentement préalable à recevoir ces informations promotionnelles.

NordNet s'engage à ne pas procéder à des traitements qui seraient contraires aux principes rappelés au sein de cet article, à moins que ceux-ci ne soient imposés par la réglementation en vigueur ou l'exécution du Service.

16.2 - Données personnelles de tiers

Dans le cas où Vous transmettriez à NordNet des données personnelles d'une tierce personne, Vous vous engagez, le cas échéant, à obtenir le consentement exprès et préalable de celle-ci, concernant la collecte desdites données, ainsi que les opérations réalisées en application du présent article, par NordNet. Vous vous engagez également à lui notifier les éléments repris au présent article et en particulier, les droits dont elle dispose, ainsi que leurs modalités d'exercice.

16.3 - Exercice des droits liés aux données à caractère personnel

16.3.1 Droits relatifs à vos données à caractère personnel

Conformément aux articles 32 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite « Informatique et Libertés », Vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Le cas échéant, Vous pouvez rectifier, compléter et mettre à jour les données à caractère personnel vous concernant, qui sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées ou dont la collecte, l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite.

Vous pourrez exercer l'ensemble de vos droits en précisant dans votre demande l'intitulé du Contrat, le numéro du Contrat, le numéro d'abonné et tout justificatif utile :

- **par lettre adressée à : NordNet, BP 60985, 111 rue de Croix, 59510 Hem, France, ou**
- **par courriel à l'adresse** coordonnees@nordnet.com. Cette adresse email est destinée à recevoir uniquement les demandes ayant pour objet l'exercice de vos droits. Aussi, NordNet se réserve le droit de ne pas répondre aux demandes adressées par courriel à cette adresse et dont l'objet ne porterait pas sur l'exercice de vos droits.

Conformément aux articles 32 et suivants de la loi Informatique et Libertés, NordNet pourra Vous demander de justifier votre identité et, dans les cas prévus par la loi, d'exposer vos motifs légitimes avant de répondre à toute demande. Dans l'hypothèse où Vous demanderiez une copie des données à caractère personnel, NordNet pourra subordonner la délivrance de cette copie au paiement d'une somme qui ne peut excéder le coût de la reproduction. Toutes les personnes dont les données nominatives sont conservées par NordNet disposent de ces mêmes droits.

16.3.2 Disparition, liquidation, décès

Les héritiers d'une personne décédée qui justifient de leur identité et dans la mesure où les éléments portés à leur connaissance les laissent présumer que les données à caractère personnel concernant la personne décédée et faisant l'objet d'un traitement n'ont pas été actualisées peuvent également exiger que NordNet prenne en considération le décès et procède aux mises à jour qui doivent en être la conséquence.

En cas d'utilisation de données à caractère personnel d'une personne appartenant à une société ayant fait l'objet d'une liquidation et dont les données à caractère personnel font l'objet d'un traitement de la part de NordNet, cette personne pourra exiger, sur justificatif, que NordNet prenne en compte cette liquidation et procède aux mises à jour qui doivent en être la conséquence.

16.4 - Propriété des informations et base de données

Vous reconnaissez que NordNet est titulaire de tout droit sur les bases de données, les informations qui y sont présentes, les extraits et compilations de ces bases de données et ce, pour le monde entier.

Ces bases peuvent contenir, en plus des informations que Vous avez transmises à NordNet au titre du Contrat, toute information que NordNet aurait pu obtenir, sans préjudice du paragraphe précédent relatif au traitement des données personnelles.

16.5 - Données de connexion

NordNet Vous informe qu'afin de respecter ses obligations légales et réglementaires et notamment les articles 34-1 et suivants du Code des postes et des communications électroniques, NordNet conserve vos données de connexion pendant une durée de un (1) an.

Les données de connexion s'entendent des informations rendues disponibles par les procédés de communication électronique, susceptibles d'être enregistrées par NordNet et/ou son fournisseur à l'occasion de vos communications et notamment en vertu des articles L.34-1 et suivants et R.10-12 et suivants Code des postes et des communications électroniques:

- les informations permettant d'identifier l'utilisateur,
- les données relatives aux équipements terminaux de communication utilisés,
- la date, les horaires de chaque communication,
- les données relatives aux autres services complémentaires souscrits auprès de NordNet et leurs fournisseurs, et
- les données permettant d'identifier le ou les destinataires de la communication.

Ces données sont conservées dans des conditions permettant de maintenir leur intégrité, leur sécurité et leur confidentialité.

NordNet pourra communiquer tout ou partie de ces données de connexion à toute autorité judiciaire ou administrative en faisant la demande dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

ARTICLE 17 - ASSISTANCE

NordNet met à votre disposition une assistance en ligne accessible 24h/24 7j/7 via le formulaire de contact accessible depuis la rubrique « Nous Contacter » du Site NordNet. Les techniciens de NordNet traiteront les demandes du lundi au samedi aux heures ouvrées.

Par ailleurs, une assistance téléphonique est mise à votre disposition du lundi au samedi aux heures ouvrées et accessible au numéro suivant : 03.20.66.55.50.

aux numéros suivants :

- assistance administrative : 0800 66 55 44 (appel gratuit depuis les postes fixe sous réserve des tarifs pratiqués par votre opérateur de téléphonie),

- assistance commerciale : 0800 66 55 55 (appel gratuit depuis les postes fixe sous réserve des tarifs pratiqués par votre opérateur de téléphonie),
- signalisation de dérangement : 0800 66 55 22 (appel gratuit depuis les postes fixe sous réserve des tarifs pratiqués par votre opérateur de téléphonie)
- assistance technique : 0892 70 20 33 (0, 34 euro la minute sous réserve des tarifs pratiqués par votre opérateur de téléphonie).

Toute conversation d'une durée supérieure à trente (30) minutes pourra être automatiquement interrompue.

Ce service est exclusivement réservé à l'assistance administrative, commerciale et technique, ainsi qu'à la signalisation de dérangement et en particulier, à la résolution des difficultés rencontrées dans le cadre de votre connexion au Service d'accès à Internet, à l'exclusion des problèmes liés à tout matériel bureautique.

Avec votre accord préalable, NordNet pourra également prendre la main à distance sur votre micro-ordinateur. Dans ce cas, Vous êtes averti que la personne qui a pris la main sur votre ordinateur, pourra visualiser l'ensemble des éléments visibles sur votre micro-ordinateur et notamment l'ensemble des éléments en cours d'exploitation. En conséquence, si Vous ne souhaitez pas qu'elle puisse accéder à un programme en fonctionnement, Vous vous engagez à le fermer avant la prise de contrôle à distance. De même, Vous vous engagez à signaler à la personne prenant le contrôle de votre poste à distance, tout fichier ou programme auquel vous lui interdisez l'accès.

ARTICLE 18 - ENTREE EN VIGUEUR DES CONDITIONS GENERALES

Toute nouvelle version des Conditions Générales sera publiée sur le Site NordNet. La date d'entrée en vigueur des Conditions Générales figurera sur celles-ci. Toutefois, les modifications des Conditions générales ne Vous seront opposables, sauf dispositions légales ou réglementaires applicables, que lors du renouvellement de votre abonnement au Service, ou modification de ce dernier dans les conditions définies aux présentes.

ARTICLE 19 - DISPOSITIONS DIVERSES

19.1 – Indépendance des Parties

Les Parties déclarent expressément qu'elles agiront à tout moment en toute indépendance l'une de l'autre.

Aucune exclusivité n'est octroyée par l'une des Parties à l'autre Partie à travers les présentes Conditions Générales à moins qu'elle ne résulte de l'offre elle-même.

Vous reconnaissez que les présentes Conditions Générales ne peuvent créer entre Vous et NordNet une quelconque filiale ou entreprise commune, ni un quelconque lien de subordination ou de représentation (mandat, agence, commission etc.).

En conséquence, chacune des Parties veillera à ce qu'aucune confusion ne se fasse sur sa qualité ; NordNet intervenant dans les limites de ses attributions légale, réglementaire et administrative et de celles définies au sein des présentes.

19.2 - Circulation du Contrat

Le présent Contrat, ou les services le composant, ne peuvent faire l'objet par vos soins d'une cession totale ou partielle, à titre onéreux ou gratuit, sauf accord préalable et écrit de NordNet.

NordNet pourra céder les droits et obligations qu'elle tient du présent Contrat librement à toute société sous réserve de Vous en avoir informé préalablement.

En cas de décès de l'abonné, le conjoint, l'ascendant ou le descendant majeur pourra demander à reprendre le Contrat par lettre simple, sous réserve de satisfaire les conditions permettant d'accéder au Service conformément à l'article « Accès au Service ».

Le cas échéant, toutes informations utiles notamment quant à l'identité du nouvel abonné, ou aux informations permettant le paiement devront être transmises à NordNet dans les plus brefs délais. A défaut, NordNet se réserve le droit de bloquer ou résilier le Contrat dans les conditions définies au sein de l'Article correspondant.

NordNet se réserve le droit d'effectuer toute vérification en la matière.

19.3 - Divisibilité

Si l'une quelconque des dispositions du présent Contrat était annulée en tout ou partie, la validité des dispositions restantes du présent Contrat n'en serait pas affectée. Dans ce cas, les parties devront dans la mesure du possible, remplacer la disposition annulée par une disposition valable correspondant à l'esprit et à l'objet du présent Contrat.

19.4 - Tolérance

Le fait pour NordNet de s'abstenir de diligenter un quelconque recours suite à un manquement de votre part à l'une quelconque de vos obligations résultant du présent Contrat, ne saurait valoir renonciation à exercer ledit recours relativement à ce manquement ou à tout manquement ultérieur.

19.5 - Intitulés

Les intitulés des articles du présent Contrat ont pour seul but de faciliter les références et n'ont pas par eux-mêmes, une valeur contractuelle ou une signification particulière.

19.6 - Conditions spécifiques sur le Formulaire d'abonnement et annexes

Les éventuelles conditions spécifiques apposées sur le Formulaire d'abonnement et les éventuelles annexes sont incorporées par référence au présent Contrat et en sont indissociables.

19.7- Frais

Les Parties seront chacune tenues du paiement de tous les frais et coûts encourus par eux respectivement en relation avec le présent Contrat et les opérations qu'il prévoit y compris les honoraires et débours.

ARTICLE 20 - NOTIFICATIONS

Toutes les notifications ou communications prévues par le présent Contrat seront réputées avoir été valablement délivrées si elles sont adressées soit :

1. par lettre simple ou recommandée adressée (sauf autre moyen précisé dans le Contrat) :
 - à NordNet : 111 rue de Croix – BP 60985 – 59510 Hem, France
 - à Vous : à l'adresse postale que Vous avez communiquée à NordNet, inscrite dans votre compte Client.

Il appartiendra à l'émetteur du courrier de prouver, en cas de difficulté, l'envoi et la réception de la notification.

Toute mise en demeure (hors spécificités prévues au Contrat) devra être adressée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, dans les conditions définies aux Conditions générales, adressée à l'adresse postale correspondante.

2. en ligne :

- à NordNet en ligne via le formulaire accessible depuis la rubrique « Nous Contacter » du Site NordNet,
- à Vous, à l'adresse de courriel que Vous avez communiquée à NordNet, inscrite dans votre compte Client.

Tout courriel sera réputé avoir été reçu quinze (15) jours après son expédition par NordNet. Si Vous êtes dans l'impossibilité de consulter votre boîte à courriels pendant au moins quinze (15) jours, il Vous appartient d'en avertir NordNet par lettre ou courriel.

NordNet utilisera principalement le courriel pour Vous informer de tout élément concernant le Service ou les éventuelles options

ARTICLE 21 - RECLAMATIONS – REGLEMENT AMIABLE DES LITIGES

Toute réclamation relative au Contrat devra être adressée à la Direction Relation Clients de NordNet par l'un des moyens suivants :

1. De préférence, en ligne sur le Site, en utilisant le formulaire à la rubrique « Nous contacter »,
2. Par lettre à l'adresse suivante : 111 rue de Croix, BP 60985, 59510 Hem, France,
3. Par téléphone au numéro 0800 66 55 44 (appel gratuit depuis les postes fixes sous réserve des tarifs pratiqués par votre opérateur de téléphonie)

en exposant l'objet de votre réclamation, l'intitulé de votre Contrat, votre numéro d'abonné, votre numéro de Contrat, les circonstances et vos demandes.

NordNet s'efforcera de répondre dans le mois suivant la réception de la réclamation.

ARTICLE 22 - LOI APPLICABLE – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

La loi française sera seule applicable au présent Contrat à l'exclusion des règles de conflit.

Le tribunal compétent sera déterminé conformément aux règles de droit commun, sauf si vous avez la qualité de commerçant.

Pour les commerçants, tout litige entre les parties, relatif à leurs relations commerciales et notamment à la conclusion, l'interprétation, l'exécution et la cessation du présent Contrat sera soumis à la compétence exclusive des juridictions du lieu du siège social de NordNet, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

ANNEXE – LISTE DES COMMUNES ELIGIBLES

Communes
ARGENS MINERVOIS
BAGES
BELCAIRE
CAMPAGNE SUR AUDE
CASTILLON DU GARD
CHUSCLAN
CORCONNE
CONILHAC-CORBIERESs
FA
FABREZAN
FLOURE
FOURQUES
LA CAPELLE ET MASMOLENE
LA REDORTE
LIRAC
MONTFAUCON
OUVEILLAN
RIVEL
SABRAN
SAINT NAZAIRE D AUDE
SAINT-THEODORIT
SAINTE VALIERE
SALLES D'AUDE
THEZIERS
TOUROUZELLE
TRESSERRE
VILLESEQUELANDE

SOMMAIRE

ARTICLE 1 - OBJET ET PREAMBULE

ARTICLE 2 - DEFINITIONS

ARTICLE 3 - SOUSCRIPTION AU SERVICE

3.1 Validité de l'offre

3.2 Application des Conditions Générales

3.3 Conditions de souscription

3.4 - Subvention

ARTICLE 4 - DROIT DE RETRACTATION

ARTICLE 5 - INFORMATIONS ET COORDONNEES

ARTICLE 6 – CONTENU DU SERVICE

6.1 – Description du Service

6.1.1 Principes généraux

6.1.2 Débit et volume de données échangées

6.1.3 Calcul du volume consommé

6.2 – Accès au Service

6.3 - Activation du Service

6.4 - Equipements

6.4.1 - *Transport et Livraison des Equipements*

6.4.2 - *Réserve de propriété – Transfert de risques*

6.4.3 - *Installation du routeur Wi-Fi*

6.4.4 – *Assurance*

6.5 – Wi-Fi

6.6 - Utilisation du Service

6.7 - Identifiants

6.8 - Courrier électronique

6.8.1 - *Adresses électroniques*

6.8.2 - *Consultation de votre courrier électronique*

6.8.2.1 - *Consultation à partir de « Votre messagerie »*

6.8.2.2 - *Consultation de votre(vos) boîte(s) aux lettres électronique*

6.8.3 - *Préconisations liées au courrier électronique*

6.8.4 - *Acheminement des courriers électroniques*

6.8.5 - *Stockage des courriers électroniques*

6.8.6 - *Secret des correspondances*

6.9 - Publipostage – Spamming

6.10 - Services associés de protection de la messagerie

6.10.1 - *L'antivirus de messagerie*

6.10.2 - *L'antispam de messagerie*

6.11 - Pages personnelles

6.11.1 - Espace disque

6.11.2 - Loi pour la confiance dans l'économie numérique

6.11.3 - Droit des tiers – Contenu illicite

6.11.4 - Volume de stockage

6.12 – Connexion Internet bas-débit « Nomade »

ARTICLE 7 - MAINTENANCE / INTERRUPTION

7.1 - Maintenance

7.2 – Proposition de migration à l'initiative de NordNet

ARTICLE 8 - SOUSCRIPTION PAR UN INTERMEDIAIRE

ARTICLE 9 - FORCE MAJEURE

ARTICLE 10 - TARIFS ET PAIEMENT

10.1 - Tarifs

10.2 - Modalités de facturation et de règlement

ARTICLE 11 - RESPONSABILITE

11.1 - Responsabilité de NordNet

11.2 - Votre responsabilité

ARTICLE 12 - DUREE DU CONTRAT

ARTICLE 13 – BLOCAGE

13.1 - Procédure de blocage

13.2 - Conséquences du blocage

ARTICLE 14 - RESILIATION

14.1 - Résiliation sans faute

14.1.1 Résiliation à votre initiative

14.1.2 Résiliation à l'initiative de Nordet

14.2 - Résiliation pour circonstances exceptionnelles

14.2.1 Résiliation pour motif légitime

a) Résiliation en cas de défaut de signal

b) Résiliation pour déménagement, décès ou perte d'emploi

14.2.2 Résiliation en cas de cessation de la fourniture du service d'accès à Internet par le fournisseur de NordNet

14.3 - Résiliation pour faute

14.3.1 Blocage préalable

14.3.2 Résiliation

ARTICLE 15 - CONSEQUENCES DE LA CESSATION DU CONTRAT

15.1 - Adresses électroniques

15.2 – Pages personnelles

15.3 - Options

15.4 - Service

15.5 - Restitution des Equipements

ARTICLE 16 - DONNEES PERSONNELLES

16.1 - Traitement des données personnelles

16.2 - Données personnelles de tiers

16.3 - Exercice des droits liés aux données à caractère personnel

16.3.1 Droits relatifs à vos données à caractère personnel

16.3.2 Disparition, liquidation, décès

16.4 - Propriété des informations et base de données

16.5 - Données de connexion

ARTICLE 17 - ASSISTANCE

ARTICLE 18 - ENTREE EN VIGUEUR DES CONDITIONS GENERALES

ARTICLE 19 - DISPOSITIONS DIVERSES

19.1 - Indépendance des Parties

19.2 - Circulation du Contrat

19.3 - Divisibilité

19.4 - Tolérance

19.5 – Intitulés

19.6 - Conditions spécifiques sur le Formulaire d'abonnement et annexes

19.7 - Frais

ARTICLE 20 – NOTIFICATIONS

ARTICLE 21 - RECLAMATIONS – REGLEMENT AMIABLE DES LITIGES

ARTICLE 22 – LOI APPLICABLE – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

ANNEXE : LISTE DE COMMUNES ELIGIBLES